

# Le Logis du Corps de Garde



Le « corps de garde » (appelé aussi salle de garde) se place, généralement, près d'une porte pour en assurer la sécurité ; c'est à la fois la structure bâtie et la troupe qui occupe ce bâtiment. C'est une étendue de bâtiment composée de plusieurs pièces destinées à héberger des militaires, les soldats chargés de surveiller un espace stratégique militaire en l'occurrence le château de Mervent. C'est sa première fonction et qui nous donne à peu près la 1ère date de sa construction primitive. Cette bâtisse du *Logis du Corps de Garde*, encore imposante de nos jours, ne s'ouvrait pas, comme aujourd'hui rue de l'Eglise. Elle s'ouvrait de l'autre côté à l'Est, sur une cour imposante et presque fermée, sur le plan de 1844 (ci-dessous), on voit à droite des bâtiments, et à gauche des restes de bâtiments qui prouvent que la cour était fermée sur trois coté, comme au *Logis de Chalandrie*, ce qui était souvent la règle, alors!

Ce logis a pu être sous le gallo-romain un établissement administratif : et l'accès principale se faisait par une porte centrale (remaniée au 16ème), côté cour, qui ouvrait sur un imposant escalier de pierre permettant accès aux étages. Au Moyen-âge, un **corps de garde** (appelé aussi **salle des gardes**) est une construction militaire servant à protéget l'entrée d'une fortification ou d'un château. Il a plusieurs fois été remanié néanmoins subsistent encore côté jardin, une porte du XVIème qui ouvre au pied d'un escalier de pierres ; il possède encore dans la grande salle une cheminée de même facture.

Il se situe naturellement dans le bourg, proche du château, et plus exactement à l'angle de la *Place du* 



Hérault (appelée plus tard place du Monument aux Morts), et de la rue extrêmement pentue, qui descend à la Vallée appelée autrefois rue Pousse-penaille (mot antique qui a un rapport avec la « Partie antérieure de l'os pubis et inférieure du ventre » ) expression qui n'est plus usitée « de pousser au cul ».

En 1844, sur le plan ci-contre, on reconnaît très bien le « *Logis du Corps de Garde* » signalé comme ayant côté Est plusieurs jardins mais aussi une cave. Était-il, déjà, un débit de boisson, une hôtellerie?

Le 15 février 1620 (Etude F 3 E 37 Not.

Jehan Robert 3 E 37/297 ) : est fait la sous-ferme pour six ans du droit du huitième du vin, à Jacques **P. 2209** Mercier, hôtelier au bourg de Mervent, pour le vin qu'il vendra en sa maison : 7 livres pour chaque tonneau et une somme de bois de fagots ou gros bois, " et sera tenu led Mercier de continuer à vendre le plus qu'il lui sera possible sans discontinuer durant lesd six ans ". Quel contrat ! C'est sûrement pour le Logis du Corps de Garde, car le Logis de la Chalandrie (voir bull. n° 61), à cette période, n'était absolument pas un débit de

boisson.

Juny de MERVENT

Maintenant situons-le plus précisément : Il est très bien placé puisque situé sur le début du *chemin de l'Eglise*, à l'angle de celle-ci, et qui n'était qu'une rue étroite encaissée entre des terres cultivées ( *jardin de la Porte* n° 309 plan 1810 ; le plan ci-contre est de 1844 ), l'église et le *Corps de Garde*.

Cependant, sa fonction première n'était pas d'être un débit de boisson mais un poste de garde pour les officiers médiévaux qui pouvaient surveiller les allées et venues au château. Le 28 avril 1448 fut promulguée une ordonnance, où un nouveau corps était créé, les Francs archers :

« Ordonnons qu'en chacune paroisse de nostre royaume y aura un archer, qui sera et tiendra continuellement en habillement suffisant de salade ( sic salade désigne des

fantassins en armes), dague, espée, jacque ou hucque de brigandine, et seront appelez les Francs Archers [...] », et prêts à partir à tout moment.

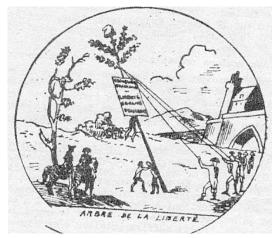
Voulant se doter d'une armée performante, le roi Charles VII, demi-frère de Dunois, le seigneur de Mervent (ci-contre à droite, blason de Dunois et historique, voir bull. n° 54 L'Eglise 1), avait déjà réorganisé la cavalerie : la paroisse de St-Médard de **Mervent** n'a certes pas pu échapper à cette ordonnance.

Ce militaire, requis d'office, a fort bien pu être logé avec sa famille naturellement dans ce *Logis du Corps de Garde*, qui était, sans aucun doute, déjà habitable au XVè siècles voire encore avant. C'était le bâtiment où se tenait les soldats de la garde ou la maréchaussée. Un pavillon de garde faisait en général partie des dépendances du château. Naturellement ce corps de bâtiment,



était déjà en place à la fin de l'époque médiévale. Il se situait le plus souvent à proximité de l'entrée du château afin de surveiller les allées et venues.

Ci-dessus, le blason ou armoiries appartiennent à Dunois, longtemps seigneur de Mervent, bâtard royal et, qui à cause de cela, arbore la brisure signe de son illégitimité.



Ici, à Mervent, ce *Logis du Corps de Garde*, dit aussi parfois *Grand Logis* (appelé en 1844 *Logis de Mervent*) *sis au bourg de Mervent*, fait face à la « *Place du Hérault* » nommée à la Révolution « *Place de la Liberté* » à cause de « *L'Arbre de la Liberté* » qui y fut planté.

← Logis du Corps de Garde

Aujourd'hui, on l'appelle tout simplement « *Place du Monument aux Morts* ». La « *Place du Hérault* » était accolée aux murailles mêmes du château ; c'est ici qu'habitait au Moyen-âge, le « *héraut d'armes* ». Ce personnage est le spécialiste des armoiries ; c'était un véritable métier, les fonctions et le rôle du héraut étaient liées à l'art militaire mais le rôle du "*héraut*" était également d'annoncer aux spectateurs, lors des tournois, les noms des chevaliers présents, des combattants et de présenter les vainqueurs.

Au XIVè et XVème siècles, la vogue des tournois a encouragé le développement de l'héraldique et le

besoin d'avoir un héraut qui était l'expert en armoiries et qui, seul, connaissait à fond les règles

héraldiques c'est-à-dire reconnaître les blasons, ; ces règles étaient indispensables pour empêcher la confusion et le désordre de s'installer lors des combats ; ce métier exigeait une mémoire sans faille et une honnêteté absolue.

Après avoir fait partie de l'héritage féodal, le « Logis du Corps de garde » fera partie ensuite des biens du Prieuré par conséquent des Biens de l'Eglise.

Les biens du Prieuré (voir bull. n° 54 L'Eglise p. 1623), étaient

devenus à la Révolution « Biens Nationaux », vendus comme tels le 2 avril 1791 et rachetés par Demoiselle Bernardeau Julie, religieuse à Vouvant, déjà propriétaire si l'on puit dire, puisque ces biens appartenaient à l'Eglise à ce moments-là!

Ces petits bois, dits les **Bois Priou** (en patois) *Prieur ou Prieuré* comprennent 3 parcelles : A71 (70 ares



80), 72, 73, (2 h 64 ares 80 cité encore en 1832), plus les *Champs* **Priou** 78, 79, 80, 81 (= 1 h 55 ares 70) plus **Pré Prieur** (31 ares 90), plus un peu plus loin le *Bois Marceau* (  $n^{\circ}$  639 en 1840 ) et toutes ces terres dépendaient pourtant du Prieuré qui, lui, avait été vendu en 1796, et qui se trouvaient situés le long de la rivière *Mère*, au nord du plateau du bourg, et en-dessous du « Logis Chalandry ».

Il apparait, sans conteste, que Mervent a eu un Prieuré ( revoir bull. n°54 p. 1621 ). Et, que, ce prieuré possédait de nombreux biens dont sans doute le *Corps de Garde*, qui ne servait plus comme tel depuis la fin du médiéval et était devenu un bien

ecclésiastique et probablement souvent en fermage comme on le verra plus tard. Décès de Julie Bernardeau

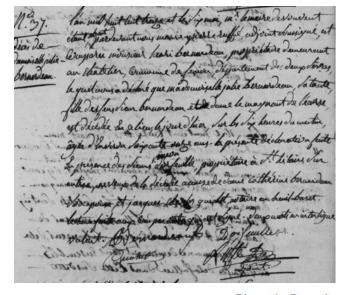
Mais remontons encore plus haut:

En 1603, le Prieuré, comme tel, disparaît et devient « Fief du Prieuré » et en 1619, les revenus du Prieuré ( maison et terres de l'actuelle rue du Prieuré plus des bois à Foulet et probablement d'autres biens ) passent entre les mains des possesseurs du Logis de Chalandry. D'ailleurs, déjà dès 1623, les revenus du Prieuré sont affermés à Catherine Raynard la Vve de François Durand sieur de Chalandry. ( voir plus détails bull. n° 61 La Chalandrie et n° 9 St-Thomas ).

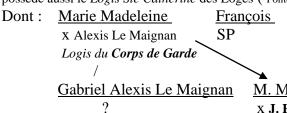
Généalogie succincte des Durand, Le Maignan – Bernardeau (voir n° 61 Chalandry):

François Durand Sr de Chalandrie + entre 1619 et 1623 X Catherine Raynard demeurent à La Chalandrie mais possède aussi le Logis Ste Catherine des Loges (Fontenay)

J. Henry Louis Bernardeau



Blason des Durand



Roch Durand sieur de La Barre X Marie de La Fontaine XX Catherine Caillaud

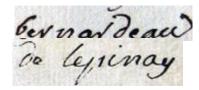
M. Madeleine Logis du Corps de Garde X J. Henri Bernardeau de Lespinay

J. Henry F. Honorée

Julie hérite du Corps de Garde religieuse à Vouvant mais ce bien

restera dans la famille jusqu'en 1874

X ? dem. les Châteliers du Fenioux (DS) déclare en 1813 le décès de sa tante Julie religieuse En 1810, Julie (Louise Julie Armine) fille de Jacques Henri Bernardeau, est dite religieuse à Vouvant (Julie décède à Vouvant, âgée de 76 ans déclaré par son



neveu Jacques Henri ) ; elle possédait le *Logis du Corps de garde* + les *Bois Priou*. Elle disparait des **P. 2211** registres de Mervent après 1792 mais elle conserve *le Logis du Corps de garde* + quelques bois jusqu'à son décès. Ce sont ses héritiers ( neveux et petits-neveux ) qui règleront une rente perpétuelle à l'Eglise, comme nous le verrons plus loin.

Bernardeau de Combrand ( D.Sèvres ), Bernardeau Henry et Les Le Maignan ( maignan = chaudronnier ambulant ) ces familles appartiennent à la plus ancienne noblesse du Comté Nantais et sont une des rares familles de cette région dont la filiation suivie remonte jusqu'au XIVème siècle... Ils ont occupé des charges à la cour des Ducs de Bretagne... Les Le Maignan furent les auteurs de nombreuses branches dont Le Maignan de l'Ecorce dont descendent les Le Maignan de la Verrie.

**Blason**: De gueules à la bande d'argent chargée de trois coquilles de sable.

Le Maignan Alexis né 1669 à Vieille-Vigne (44) et + à La Rochelle en 1728, avait épousé, à Mervent, Marie Anne Garipaud en 1696. Deux membres de cette famille Le

Maignan, qui avaient fait souche à Vieille-Vigne (44), vont épouser deux demoiselles de Mervent : une Durand et une Garipaud. Pourquoi ?





# Le domaine de L'Ecorce (en haut et en bas)

C'est à partir de cette période qu'apparaît à Mervent cette famille. Deux décennies plus tard, le 19 septembre 1791 ( Maillaud T? notes Bernardeau + Perraïne not Foussais ), Mr Germain des Roches, propriétaire, demeurant au bourg, au *Logis du Corps* de Garde, et époux d'Honorée Françoise Bernardeau, (fille de Jacques Henry Bernardeau et Marie Magdeleine « Lemagnen ») et qui décède av le 27 juillet 1791 à Mervent (en 1777, elle demeure à Puy-de-Serre ). Le 14 août 1762 ( Maillaud T ? notes Bernardeau + Fonteny not Foussais ), Dame Marie Magdeleine « Lemagnent » ( fille d'Alexis Le Maignan, écuyer, seigneur de le Giraudière, et d'Anne Garipault qui possède des biens au bourg qui lui viennent de ses parents ), signait : « la maignen veuve lepinay » ( sic ) ; elle était alors veuve de Messire Jacques Henry Bernardeau, écuyer, sieur de L'espinay (Lépinay; qu'elle avait épousé le 10 juillet 1736), et demeurait à présent à la Guibonnière psse de Puy-de-Serre. A cette date, elle affermait pour 7 ans à Pierre Guesdon, laboureur et Jeanne Furgeau, demeurant au bourg de Mervent, la mestairie de St-**Thomas**, psse de Mervent, alors affermée à Jean Dieumegard. Deux décennies plus tard, le 19 septembre 1791 (Maillaud T? notes Bernardeau + Perraïne not Foussais ), son gendre, Mr Germain des

Roches, propriétaire, demeurait au bourg, au Logis du Corps de Garde.

Généalogie de la famille Le Maignan (Vieille-Vigne 44).

Charles Le Maignan seigneur de l'Ecorce + 1670

X Marguerite Durand ° 1602 Mervent et + 1628

Gabriel Le Maignan ° et + 1687

X 1654 Mervent Marie Suzanne Garipault

Possède en 1722 St-Thomas vendu en 1841, + la Haute Clavelière

André Gabriel Le Maignan + 1729

Thate Gabrier Le Wargham

X Catherine de La Rapidie (?)

Marie Le Maignan ° 1709 + 1775

X 1725 Louis Le Maignan seigneur de l'Ecorce ° 1705 + 1764

Louis Gabriel Le Maignan ° 1731 + 1816

X Marie Augustine de Rorthays + 1794 prisonnière des républicains est guillotinée le 8 avril 1794. Marie-Anne, la fille aînée, sera emprisonnée avec sa mère et décèdera d'épuisement à l'âge de 19 ans.

Parmi leurs enfants : Marie Anne ° 1775 + 1794 guillotinée avec sa mère ; Jean Pierre et Benjamin Charles (

jumeaux) ° 1777 fusillés à Noirmoutier en 1794; <u>Augustin Charles</u> ° 1781 à Clisson, dans l'armée de **P. 2212** Charrette, survécut et mourut en 1854 à Vieille-Vigne (44); et enfin <u>Mélanie Aimée Louise</u> ° 1784 survécut, regagne le domaine de l'Ecorce à Vieille-Vigne (44).

Le retour de Louis XVIII mit enfin au comble de la joie les habitants. Bientôt cependant il fallut reprendre les armes et, au mois de mai 1815, l'armée d'Autichamp, en particulier, occupera Vieillevigne. Le 17,

66

Autichamp joignit la division de Vieillevigne, commandée par M. Louis Gabriel Le Maignan de l'Ecorce.

Athanase Charles-Marin de Charrette (ci-contre), le neveu du héros de la *Grand' Guerre*, a quitté la veille le village de la Brosse, où il avait campé, protégeant la duchesse de Berry. « *Pendant la nuit, il fait cuire plusieurs fournées de pain au village de l'Audonnière, en Vieillevigne, et voulant éviter ce bourg, il se porte du côté du village du Grand-Chêne, dans l'intention de s'y maintenir ».* 

Louis Gabriel Le Maignan de L'Ecorce (l'usage de noms composés, faits à la fois pour s'ennoblir sur des bases terriennes et pour se distinguer d'une autre branche. Comme on peut le voir, cette pratique fut courante pendant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime et reprit plus tard), chevalier, seigneur de l'Ecorce, le Marchais, l'Epinay, est né le 15

avril 1731 à Vieille-Vigne (44). En 1793, il rejoignit les vendéens pour devenir commandant de la compagnie bretonne de Bonchamps. Il rentre à *l'Ecorce* le 10 Nivôse an XI (31/12/1802). Le château de L'Écorce abrite en 1815 une réunion de chefs royalistes à l'occasion du débarquement à Noirmoutier de Louis de La Rochejaquelein.

Louis Gabriel Le Maignan décèdera à 86 ans, en 1816, dans les ruines de son château (ci-dessus en haut ; L'actuel château de l'Ecorce fut reconstruit en 1817 avec les pierres de l'ancien château, par Augustin Charles Alexis Le Maignan de l'Ecorce, son père, rescapé de la Guerre de Vendée ).

Le logis de l'Ecorce possédait un pavillon et un calvaire armorié qui précèdent le château.

Augustin Charles Alexis Le Maignan de l'Ecorce, dernier enfant, est né le 10 septembre 1781 à Clisson. Il se bat, ayant à l'époque 13 ans, dans l'armée de Charrette, dont il devint l'aide de camp. Il se réfugia chez des fermiers, à l'Orière, au passage des colonnes infernales. Il reprendra les armes au retour de Napoléon (bataille de Rocheservière) et sera chef de la Garde Nationale jusqu'en 1830.

L'actuel château de l'Ecorce

Le nom de Vieillevigne s'affirma dès
l'hiver 892 à la suite de fortes gelées qui avaient
détruit les vignes de la région. Les rares ceps qui
survécurent dans les champs environnants
reçurent le titre de "vieilles vignes", du latin
"vetula vinea", qui fut attribué par extension à la
cité. Il est donc vraisemblable que la viticulture
existait dès l'époque gallo-romaine, tout comme
l'élevage, et que ces deux activités avaient pu se
développer grâce aux nombreuses voies
romaines qui sillonnaient les lieux.

Dans cette vallée où coule la rivière



« *l'Ognon* », anciennement le *Lognon*, qui se jette dans le lac de Grand-Lieu, et aux terres limoneuses, faciles à travailler, on y cultivait autrefois du lin, des céréales, des légumes. Le lin dont on faisait des étoffes réputées fit longtemps la richesse de Vieille-Vigne. Sa devise était « *Vieille en mon nom, jeune en mon cœur* ».

Cette cité tranquille ne sortit de l'anonymat qu'au XVIeme siècles avec les guerres de religion. Il



s'agissait en effet d'un siège important de la foi protestante dans l'Ouest. Affrontements et persécutions continuèrent jusqu'en 1725, avec notamment plus tôt, la visite de Louis XIII venu combattre les Huguenots en 1622. Il passa une nuit dans le château de la Brelaire – au lieu-dit « *le Château* » aujourd'hui démoli et dont ne subsistent que les douves.

L'ancien château de la Brelaire (XV-XVIème siècle)
Le château de La Brelaire était le siège de la châtellenie des seigneurs de Vieillevigne.

Il ne subsiste plus que l'entrée du château primitif, des douves et une tourelle tronquée. On y **P. 2213** trouve encore un four à pain (XVI-XVIIème siècle) et un puits (XVI-XVIIème siècle). Le portail seul est le vestige du château. A partir de mai 1626, Gabriel de Machecoul est seigneur de Vieillevigne, tandis que ses parents René de la Lande, dit de *Machecoul*, et Louise de Talensac, s'étaient mariés à Fontenay-le-Comte, par contrat du 3 avril 1596. Il épouse entre 1620 et 1630, sa cousine germaine, Renée d'Avaugour. Il fut un ardent calviniste, persécuteur du clergé et meurt à Vieillevigne le 15 octobre 1660. Sa veuve, également calviniste,

Ruines du château du Barbin
Il y avait sûrement un
quelconque lien avec les familles Le
Maignan et celles des Bernardeau de
L'Epinay installées à Mervent, car ceuxci catholiques, ont bien pu souffrir de la
grande intolérance qui devait sévir, en
cette époque de ces guerres de religion
qui furent particulièrement meurtrières!
Mais j'ignore à quelle date ils sont
arrivés dans notre région! Enfin,
Jacques-Gabriel Le Clerc, marquis de
Juigné, seigneur de Vieillevigne, émigra
quand vint la Révolution et sa terre de
Vieillevigne fut vendue nationalement.

meurt en 1672.



A Vieille-Vigne se trouve la Chapelle Notre-Dame des Champs XI<sup>e</sup> / XVII<sup>e</sup> siècle (ci-dessous). Si la maçonnerie garde peut-être des éléments d'un édifice roman antérieur, la fontaine, la nef avec sa porte à accolade et la charpente portent les marques d'une reprise à l'époque gothique (XIV<sup>e</sup> siècle?).

Le chœur est rebâtit et voûté en 1687 avec les pierres de la chapelle **Saint Thomas**, désaffectée. Celle-ci était le Temple protestant de Vieillevigne, supprimé à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes.

En 1622, les deux frères Le Maignan, Jean de l'Ecorce et René du Marchais, les seuls catholiques importants en cette terre devenue protestante, eurent l'honneur de donner asile, à la suite de Louis XIII, lors de son passage à Vieillevigne. Le Roi vint alors à l'Ecorce, le soir du 12 avril 1622, pour préparer ses plans pour continuer la guerre contre les protestants.

Le *Bois Joli*, autre seigneurie du lieu, de 60 hectares, achetée vers 1850 par la famille de Louis III Courtois, de Beaupréau, fut transmise à un notaire, maitre Louis Courtois et son épouse Marie-Joseph Ecomard. Un descendant de la famille Le Maignan est maire de Vieille-Vigne (de 1871 à 1936).



Des documents du XIII et XIV siècle nous font connaître le domaine de l'Ecorce comme un des fiefs



relevant de la châtellenie de Vieillevigne. Le château ancien a dû être à l'origine un rendezvous de chasse; la vieille demeure seigneuriale n'occupait pas la même situation que le château actuel, elle s'élevait à 50 m de la rivière « l'Oignon ».

### **←** Vieille-Vigne (44)

René Le Maignan, un ancêtre, tenait « de haut et puissant seigneur Jacques Gabriel Le Clerc, Maréchal des camps et armée du Roi, « Marquis de Juigné » et seigneur de

*Vieillevigne...* », le lieu noble, domaine, appartenances et dépendances de *l'Ecorce*, consistant en maison, cour, chapelle, courtil, prés, pâtures, bois, futaies, garennes, étang, fuye, terres arables et non arables.

Au moment de la Révolution, la famille Le Maignan de l'Ecorce était représentée par Louis **P. 2214** Gabriel que nous évoquons dans la généalogie.

Après la Révolution, plusieurs membres de la famille Le Maignan furent maire de Vieillevigne (44) et trois ont leur nom gravé sur les cloches de l'église (un paragraphe du document familial est consacré à ces cloches).

En 1816, l'Ecorce fut encore témoin d'une réunion des chefs royalistes des divisions du Bas Poitou, à l'occasion du débarquement à Noirmoutier, de *Monsieur* Louis de la Rochejacquelin...

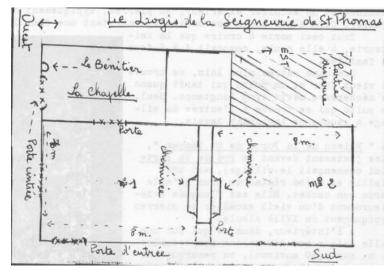
En 1832, le 21 mai, les chefs de division du 3ème corps d'armée vendéen ( celui de feu Charrette ) à la fidélité desquels s'était confiée la Duchesse de Berry, y tinrent également conseil.

Blason des Lespinay : D'argent à trois buissons d'épines de sinople.

Beaucoup plus tard, *Jacques Henri BERNARDEAU* sieur de L'ESPINAY, de Puyde-Serre, rend « *foi et hommage* », ( avant 1772 ) pour son petit fief appelé *Saint-Thomas* à Mervent, relevant du roi.

Le 17 mai 1772 : vente d'un emplacement de **moulin à tan,** situé près le village des Loges à Mervent, par Marie Magdelaine Le Maîgnan veuve de Jacques Henri Bernardeau de L'Espinay, de Puy-de-Serre, à Jean COUTON, voiturier de Foussais (vues 138-139). Cette famille a de nombreux biens sur Mervent.

Le 17 juin 1772 : procuration est donnée à Me Caillaud fils, procureur au présidial de Poitiers, par Marie Magdelaine Le Maugnan veuve de Jacques Henri Bernardeau de L'Espinay, demeurant à Puy-de-Serre, pour rendre foi et hommage pour son petit fief appelé Saint-Thomas à Mervent, relevant du roi. Ce fief de St-Thomas cédé par arrentement à André Garripault, sieur de Bois-Baudran, de « petite noblesse », issu de la roture d'une famille de marchand connue à Foussais ( dont plusieurs Garipault seront maires de Fontenay ). Une demoiselle Marie Anne Garipault épousera Alexis Le Maignan (+1726). Ils demeureront en tant que propriétaire à St-Thomas (ci-contre) jusqu'à leur mort et ce fief sera vendu après bien des années entre 1830 et 1840.



Dans un acte (BM de Poitiers Mss 381 folio 128), il est fait mention « de 30 sous que le Prieur de Mervent devra à Mr Bernardeau, sieur de l'Espinay époux de Marie Madeleine Maignand » ( ou LE MAIGNAN ), propriétaire également de **St-Thomas**. Pourquoi ? Mais avant, qui y demeurait ?

Déjà, en 1722, un acte de vente était passé pour une pièce de terre, par Marie Madeleine Le Maignan, veuve Lespinay (Bernardeau de Lépinay) habitante au **Corps de Garde**, au bourg, propriété arrentée, et « *d'un jardin (jardin de la Porte* n° 309 plan 1810). Lors d'une ression du Conseil de Fabrique, il est mentionné plusieurs choses à faire : « 6° enfin d'écrire (parmi les choses décidées dans cette session) à Mr Bernardeau afin de l'employer à nous faire acquitter la rente de 6 frs qui jusqu'à la dernière année, nous avait été payée exactement, la partie louée sur sa maison qui est au proche de l'église (il s'agit d'une partie du **Logis du Corps de Garde** et plus particulièrement le n° 9 rue d'église qui est la partie la plus proche du sanctuaire). Lecture ayant été faite du présent procèsverbal, ont signés : J. Chessé J. Normand président du bureau, Pierre Bichon, René Croizé trésorier, René



Couton le jeune, Normand maire, Lory Prêtre ».

Une maison sise au bourg dite le « *Logis du Corps de Garde* » (1,3,5,9 *rue de l'Eglise* ) et dont Mr Tangiou (héritier) de Puy-de-Serre (DS), adresse le 6. 2. 1822 encore, la somme due pour arrérage (retard de paiement) de la rente de cette ferme que les héritiers Bernardeau doivent à la

Fabrique. Pourquoi?

# Logis du Corps de Garde

1

On remarque la mention « *ferme* ». Est-ce devenu un bâtiment d'exploitation, au sens propre du terme ou cela évoque-t-il un « *fermage* », une redevance ?

En tous cas, les Bernardeau possède le *Logis du Corps de Garde* dans son intégralité. Ce qui est intéressant dans cette description d'arrentement, c'est qu'il est fait mention dans un acte, encore en 1796, de « *la place de la Liberté* », ci-devant « *Place du Hérault* » qui, aujourd'hui, porte le nom « *Place du Monument aux Morts* ».

Revenons un instant sur la généalogie des Bernardeau qui paient toujours une rente en 1853 : Ensuite, elle disparait des registres ainsi que ses frères et sœurs. Ont-ils émigres ? Ou bien ont-ils été tués pendant la tourmente Révolutionnaire ? Non, peut-être tout simplement, il adhère à la Révolution !

D'ailleurs, l'un de leurs descendants qui réside à Fenioux (D.S.), Jacques Charles Henri Louis, à l'âge de 25 ans, est maire et Officier Public de cette

commune de l'an 9 à 1806.

Voici un acte daté du 9. 5. 1781 et renouvelée en 1811. « *Vu la ferme* ( la location ) *du revenu temporel du Prieuré de Mervent, consentie par feu Mr Germain* ( je pense qu'il s'agit de Mr Germain Des Roches, dont le fils avait épousé Françoise Honorée Bernardeau de Lépinay dont il n'eut qu'une fille : Honorée Agathe. Il semblerait que ce soit les neveux du côté Le Maignan qui furent les héritiers ) *aux feus Jean Couton et Pierre Michot* ( celui-ci, mon ancêtre demeurant n° 12 rue du Prieuré ) *en date du* 9. 5. 1781,

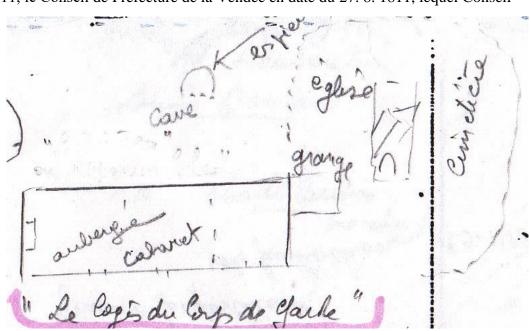


dans lequel acte est mentionnée une rente de deux livres (2£) due par les héritiers Sausseau (Louis Poupin d'Ecoutard et Pierre Gaschet des Deux-Eaux) sur le moulin d'Ecoutard au dit Prieuré; vu l'arrêté du Conseil de Préfecture de la Vendée en date du 27. 8. 1811, lequel Conseil déclare : 1° non douteuse l'existence de la rente dont il s'agit, d'après les titres rapportés, et 2° autorise les marguillés (les membres de la Fabrique) de l'église de Mervent à intenter une action judiciaire contre les débiteurs; considérant que les dits débiteurs ont servi la rente en question depuis 1819 au moins jusqu'en 1841 inclusivement; considérant que les co-débiteurs (sic) actuels reconnaissent que le service susdit (les messes?) s'est effectué aux époques précitées; considérant que ces co-héritiers ont d'ailleurs contre eux des preuves directes et évidentes, renouvelées, un grand nombre de fois depuis 1822 jusqu'en 1851, inclusivement, dans nos papiers de la Fabrique, signés d'eux, comme les maires (Gaschet en 1825 et Poupin en 1831), marguilliers, et même témoins; considérant l'inutilité des demandes réitérées, faites aux débiteurs d'acquitter les arrérages dus, considérant qu'après une demande verbale d'amortissement (de régler définitivement) faites par l'un des deux co-débiteurs, il a refusé de signer la même demande. Considérant qu'à l'expiration du délai accordé à leurs réflexions, ces débiteurs n'ont ni voulu faire de demande pour amortir ni servir aucun arrérage ».

D'ailleurs, le 27. 8. 1811, le Conseil de Préfecture de la Vendée en date du 27. 8. 1811, lequel Conseil

déclare : 1° non douteuse l'existence de la rente.

En 1820, il est fait mention de cette rente ainsi le 21 décembre 1820 (dossier généalogie Bard + registre Fabrique): Jean Bard cultivateur à **St-Thomas** (fils de Adam Bard voir plus haut – ne demeure-t-il pas dans l'ancienne seigneurie de *St-Thomas* qui appartenait aux Garipault-Bernardeau) a donné à la Fabrique, 4 frs 80 à l'acquit (paiement que doivent) les *Demoiselles* Bernardeau (de Combrand



D.Sèvres ) de la rente qui est dû pour une maison du bourg (Logis du Corps de Garde).

1829 à 1832 : à Bernardeau (neveu de Julie religieuse) à Combrand (DS) : 15 parcelles à **St-Thomas** ( métairie etc.) plus G 526 terre la « Planche à l'eau », 79 h, 70 ares 60 en 1820, 84 champ de la Fontaine 43 ares 20, 86 pré de la fontaine, 16 ares, 142 terre 10 ares 80, 153 « Petit Pistolleau » 17 ares 70, A 319 maison classe 1, A 320 jardin 0 are 78 ( 1829 à 1837 ), 326 jardin 3 ares 80, 327 jardin 1 ares 90, 488 pré de la Fontaine ( à St-Thomas?) 28 ares 10. De 1839 à 1846: A 70 Bois Marceau 4 h. 50, 76 la Fraignée (ou Fraînaye), 63 ares 70, 77 la Fraînaye 45 ares 50 centiares, 87 la Fraignée 29 ares 90, 125 pré de « la Touche » 1 h 83 centiares, 138 terre 11 ares 80, 328 jardin 6 ares 10, 329 jardin 7 ares 10, 330 maison classe 1 Logis Corps de Garde 5 ares 30 (énorme bâtiment), 331 jardin 10 ares 10, aux descendants (ses neveux) de Julie Bernardeau religieuse décédée en 1813 à Vouvant.

Pourquoi rien n'a été vendu lors de la vente des Biens Nationaux parce que les descendants Bernardeau n'ont pas émigrer!

Session de 1846 (avril) du Conseil Municipal de Mervent : « avons décidé qu'il serait placé une



barrière à côté de l'église (côté Nord) pour la protéger de toute la malpropreté du côté du **jardin** de Mr Bernardeau (propriétaire demeurant à Combrand, D.Sèvres, mais qui en loue cette partie avec le jardin; aujourd'hui la maison et le jardin, très bien entretenu, appartiennent à Mr Yves Chaigneau ) ». Selon cet acte de

1846, Mr Bernardeau est toujours propriétaire du *Corps de Garde* malgré l'épisode de la Révolution! Les familles Bernardeau de Lespinay et celle Des Roches de Chassay ont habités dans ce logis. De plus, cette famille Bernardeau continue de payer également une rente numéraire due à la Fabrique,

afin qu'elle règle des « messes basses » au curé qui les dira. Ces « messes basses » sont données pour honorer les membres décédés de la famille Bernardeau, initiative connue sous le nom de « Fondation Bernardeau » ; c'est ce que l'on appelle une rétribution payée pour cela et depuis certainement de longue date. Encore, en 1809, et sur le registre des recettes de la Fabrique apparaît, au moins une fois par an, le montant dû par cette famille.

Une famille va particulièrement marquer cette propriété.

### La famille Boutin.

La cave du Logis du *Corps de Garde* en 1920 ( après l'érection du Monument aux Morts )

Leurs ancêtres, fort nombreux et assez lointains, ainsi que les branches collatérales se retrouvent un peu partout à Mervent mais la branche directe de la famille Boutin – Colas, qui, elle, demeure encore actuellement au *Logis* du Corps de Garde, est en place dans ce logis depuis seulement quatre à cinq générations environ. En fait, les Boutin sont au

bourg, à la Chapelle, et sur Mervent : à la Joltière, aux Loges, les Ouillères, les Coutres, et, depuis fort longtemps.

Mais, le plus éloigné est *Maître* Hilaire Boutin ° 1695 probablement à St-Michel-Le-Clouc, mais demeurant d'abord à Fontenay, puis après son mariage, est sergent garde de la forêt ( signature ci-dessus ), demeurant alors à Mervent dans le bourg avec son épouse native de Doreau (moulin et fille d'un riche meunier). Il avait épousé le 13 octobre 1713 « Dame Marie Billon » (sic). Ils ont plusieurs enfants: <u>Jacques l'aîné</u> ° 1714 x v. 1730 avec Madeleine Texier sœur du curé, Marie + 2 ans, Paul + à 20 ans, Jeanne + 1 an, Joseph ° 9. 10. 1728 x 1750 avec Marie Michot.



Mtre Jacques Hilaire Boutin demeure au bourg (Logis du Corps de Garde au n° 1 rue de l'Eglise dont il n'est pas propriétaire ) où il tient également cabaret avec son épouse Marie Billon (en fait, un garde ne peut tenir cabaret, ni hôtellerie, et ne peut boire avec les délinquants qui leur seraient connu ). Aussi, c'est bien souvent leurs épouses qui tiennent leur gargote.

C'est un personnage très important de la paroisse puisqu'il assiste le 22 décembre 1727, à la sépulture de Mtre Roch Durand, Sieur de la Barre, syndic de Mervent, demeurant lui, dans l'unique autre logis du bourg, le *Logis de La Chalanderie* (voir bull. n°61 p. 1961). Roch durand from ve La

Pour être reçu, le garde doit avoir 25 ans,

savoir lire et écrire, être de bonne vie et mœurs, avoir la capacité requise, et être ( comme tous les officiers **P. 2217** du Roi ) de la religion catholique. Il donnera une caution suffisante. La réception a lieu lors d'une audience de la maîtrise où le nouveau garde prête serment. Cette seule réception est nécessaire et suffisante. Longtemps, les gardes eurent à faire enregistrer leur Commission, non seulement au Greffe de la maîtrise, mais aux chambres des Comptes et aux bureaux des Finances.

Si les gardes généraux en service doivent porter la casaque de livrée du Roi, afin d'être reconnus, il ne semble pas que cette obligation vise les sergents-gardes en surveillance dans leurs triages. Cependant, elle serait liée au port autorisé de pistolets, pour la sûreté de leurs personnes.

La compétence territoriale s'exerce en toute priorité sur le triage qui lui est confié ; d'une façon plus

générale, elle peut s'exercer dans tout le ressort de la maîtrise où le garde a été reçu. Ils peuvent être contrôlés par un garde général à cheval, institué auprès du grand-maître. La mission fondamentale est la surveillance et la répression des délits en fait d'Eaux, de Forêts et de Chasse dans les bois du Roi.

La technicité forestière, notamment les opérations de martelage, sont dans leurs mains exclusives, sous l'autorité du grand-maître, des maîtres particuliers et de leurs lieutenants, des gardes-marteau et des arpenteurs.

Enfin, le garde-forêt profite d'un privilège appréciable : il peut mettre jusqu'à trois porcs à la *glandée* ( à manger les glands tombés des chênes ci-contre déjà au Mayen-Age ).



Descendance aux Loges, Jean est adjoint en 1801

Ceci dit, un garde comme tout humain, n'est pas à l'abri de corruption ni de malversation! D'ailleurs, « il est enjoint et commandé à chaque sergent-garde de faire description sommaire de l'étendue de sa dite garde, par les confins, limites et bornes d'icelle, et, pareillement du dedans de la dite garde, par ses triages, lieux et endroits; en désignant ceux qui sont plantés de bois, la quantité et la qualité d'icelui, soit chêne, hêtre ou autres bois de haute futaie ou de recrue, sans coupe ou par coupe ordinaire, en désignant aussi les lieux, si anciens y a, qui soient élagués, furetés, vagues ou non plantés, et s'il y a ou non en iceux, espoir de recrue ou repeuplement » (voir bull. n° 62 La Forêt 1, n° 63 Forêt 2, n° 64 Forêt 3).

Cependant, en 1735, un énorme scandale éclate qui concerne la famille Boutin, un autre garde Simon Foucault, mais également Pierre Baudry, prêtre chapelain de Mervent.

Généalogie des Boutin du Bourg.

Boutin Nicolas sergent royal à **Fontenay** 

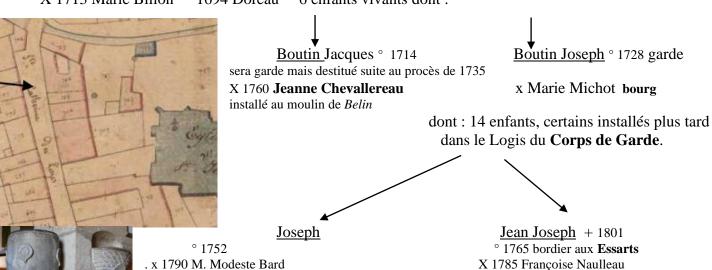
X Louise Robin dont 4 enfants vivants

Xx Catherine Dauvillé sans enfants

Boutin Jacques Hillaire ° 1685 + 1735 ( 40 ans ) garde forêt, demeurant au **bourg** 

X 1713 Marie Billon ° 1694 Doreau 6 enfants vivants dont :

Procureur 1792 Famille révolutionnaire



° ? tailleur de pierres **Ouillères** 

X Marguerite Granger Est-ce lui qui a taillé le bénitier?

# Boutin Jacques Jean Joseph

° ? tailleur de pierres aux Coutres + ? il refait le dallage de l'église

X M. Louise Millet + 1900 La Bironnière



ci-contre : Le Logis et la Poste

Boutin Jacques Célestin + 1913 à 61 ans ° 24.5.1849 propriétaire entrepreneur Md bois dom.

« Maison des Orières » bourg

X 1876 M. Louise Roturier = François Roturier

Mtre maçon bourg

X Françoise Maupetit aubergiste

Logis du Corps de Garde

<u>Boutin Octave</u> Célestin Victor ° 1884 + <u>aubergiste</u> **Logis du Corps de Garde** 

X 24. 11. 1919 M. Berthe Baubriau ° 1895 de = père inconnu x Emilienne Belléculé °

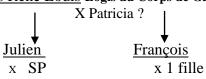
Julien Baubriau, du Champ Bourget, a reconnu l'enfant





rachète une partie du **Logis du Corps de Garde** qui n'est plus une auberge X à Paris, René Colas

Colas René Louis Logis du Corps de Garde



Maintenant, voici plus en détail leur généalogie et surtout leur histoire :

Boutin Nicolas sergent royal à Fontenay +?

X Louise Robin + ? dont : Jacques, Nicolas, Catherine et Françoise.

XX 12. 8. 1670 Catherine Dauvillé (Vve de Pierre Besly sans enfants). Elle « *testera en faveur de son second mari en 1672* » (Boutin Nicolas Maillaud T 5 notes Lelarge).

Boutin Jacques Hilaire dit « Hilaire » 40 ans + 19.7.1735 « brutalement, à Fontenay, inhumé au cimetière de Mervent ».

° 1685 sera garde forêt, demeurant au bourg de

tas la bironette la Bordellerie des circunges la Bordellerie de Lardellerie de La Chause de la Folice de La F

Mervent X 18. 10.

1713 <u>Marie Billon</u> ° 16 94 à Doreau = Jacques Billon x Renée Mars ; Marie Billon eut 6 enfants : <u>Jacques</u> ° 1714 et sera aussi garde, qui sera impliqué au procès de 1736-37, et épousera Jeanne Chevallereau, en 1760, et demeurera au moulin de *Blin* ( Vouvant ci-contre voir flèche, en bas à gauche ) ; puis Marie ° 1722 + 1725, Paul ° 1723 + 11745, Jeanne ° 1726 + 1 an, <u>Joseph</u> ° 1728 épousera Marie Michot ( = Pierre Michot voiturier au bourg et de Jeanne Baudry )

deviendra aussi garde forêt, M. Jeanne ° 1734 + 15 ans.

De par sa notoriété, Mtre Hilaire Boutin, était aussi souvent parrain : B le 8. 1. 1727 de Hilaire, fils de Jacques Chauvet x Jeanne Grain, d'*Ecoutard* (moulin) avec pour marraine *Delle* M. Madeleine Le Maignan, propriétaire de *St-Thomas*. Quelques années plus tard, il est parrain le 11. 7. 1731 de Pierre Hilaire fils de Mtre

Pierre Boutet et Jeanne Rouhault de *Gourdin* (moulin).

Mtre Hilaire Boutin, sergent garde de la Forêt Royale de Vouvant, est un tout petit notable de la paroisse de Mervent (certains de ses descendants y demeurent toujours : famille Boutin-Colas au *Logis du Corps de Garde*, n° 1 rue de l'Eglise ). Il eut la « *bonne idée* » de mourir brutalement, le 19 Novembre 1735 âgé seulement de 40 ans et surtout avant le procès. Ce sera donc son fils aîné, Jacques, qui en répondra. D'ailleurs, cette affaire eu un retentissement incroyable ! Veuve, donc, Marie Billon se remarie avec Mtre André Naulleau Md de bois (voir bull. n° 26 **Doreau**).

# Boutin Jacques l'aîné

° v. 1715 à Mervent, il sera garde à la suite de son père et ayant bénéficier d'une dispense, et épousera donc vers 1730-34 Jeanne Chevallereau native de Vouvant, fille d'André Chevallerau serrurier





dans cette ville et de Jeanne Baud ( voir Maillaud T 20 famille Chevallerau p. 161 ). A la suite de cette affaire de vol de bois ( 1736 ), il sera destitué et ne reprendra sa fonction qu'en 1760, installé au **moulin de** *Belin* ( aujourd'hui démoli et sous les eaux du barrage de *Pierre-Brune* ).

#### **←** St-Thomas

Boutin Joseph, l'avant dernier enfant du couple Jacques Hilaire dit « *Hilaire* » et Marie Billon, est né le 9. 10. 1728 et est voiturier au bourg. Il épouse le 9. 2. 1750 Marie Michot ° 8.12. 1727 fille de Pierre Michot ( mes ancêtres aussi ), voiturier au bourg et de Jeanne Baudry ( mes ancêtres ). Ils ne sont pas très riches, ne peuvent pas

acheter les Biens nationaux.

Ce couple aura pas moins de 15 enfants dont 9 seulement survivront : parmi ceux-ci 3 garçons

décèderont en bas âge, il restera :

<u>Jacques Joseph</u> ° 1752 l'aîné des garçons, dit journalier sur l'acte de naissance de son fils François (cicontre), en 1789, mais il ne sait pas signer et plus tard laboureur mais

Traver l'anier, Les legitione de joséph Bouter journalle et Bouter francois s'auleau contet parein et marain et Bouter francois d'auleau et julie Bouter, qui out de la circulation survive L'auleau et julie Bouter, qui out de la circulation survive L'auleau et julie Bouter survive d'emberent

aussi md cabaretier au bourg au « *Corps de Garde* » ayant épousé en 1785 Françoise Nauleau ( = de Mtre André Nauleau ), dont plusieurs enfants. Hélas, tous deux mourront à 2 jours d'intervalles : lui le 2. 8. 1799 à 48 ans, elle, le 10 du même mois à 45 ans. Pourquoi ?

Descendance aux Loges

Boutin Jacques l'aîné

X Madeleine Texier sœur du curé

Descendance au bourg

Boutin Jean Joseph + 1801 36 ans bourg

X M. Modeste Bard +1793 à 23 ans

Veuf XX 1797 Jeanne Aimé

Eut 4 enfants dont 2 fils

Boutin Jacques ° et + 28. 3. 1834 âgé 42ans

tailleur de pierres

Les Ouillères

x Marguerite Granger, décède en son domicile de la *Cornelière* de Puy-de-Serre commune de Faymoreau

Boutin Jacques Joseph ° 20. 5. 1849 + 1859

Tailleur de pierres aux Coutres ( près de Cul de Bray ) demeure les Ouillères

X M. Louise Millet + 28. 8. 1900 (74 a) La Bironnière

Riche famille des Ouillères

Boutin Jacques Célestin ° 20. 5. 1849 + 1913 au bourg signe bien, en 1909 est propriétaire md bois, **P. 2220** 



entrepreneur maçon. En mars 1884, Célestin refait le dallage de l'église, arraché lors d'une violente tempête. En 1913, il achète au bourg « *la maison des Orières* », du nom de son propriétaire du moment, Emile Orieux x Eugénie Boutin laquelle maison « *Corps de Garde* » porte à ce moment-là le nom du propriétaire du moment

X 1876 M. Louise Roturier + 1909 qui est la fille de François, lequel est Maître maçon propriétaire, rachète en 1878 aux Le Maignan le **Corps de Garde**; son épouse Françoise Maupetit y est dite aubergiste



ci-contre Berthe

Boutin Octave Célestin Victor ° 1884 dit : Georges ci-contre à gauche

Corps de Garde dont enfants : France ,Guy, Louisette, Roselyne

ci-contre Octave

X 24. 11. 1919 M. Berthe Baubriau, aubergiste

° 25. 5. 1895 = père inconnu mais légitimée par Julien Baubriau x Emilienne Belléculé, fille mère, servante chez Julien Baubriau. Vve, Berthe se remarie avec Guillorit



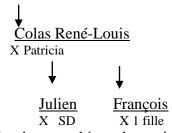
Boutin Louisette ° 1916

ci-contre en 1933-34



x 1954 René Colas ( Paris ) rachète Le Corps de Garde encore vendu aux enchères

Le Corps de Garde n'est plus une auberge

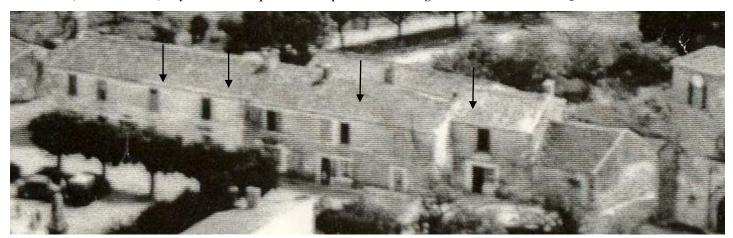


En fait, lors du partage, Louisette rachètera la partie gauche en bordure de la *Grand'Rüe*, France l'aînée rachète la suivante, Guy s'installera plus tard de l'autre côté de la rue et Roseline, elle aussi construit sur une parcelle au bout du terrain. Le reste du bâtiment sera, lui aussi, vendu.

Reprenons cette affaire de « Vol de bois » en forêt.

Les interrogatoires ( série B 1396 aux A D V ) sont faits à Fontenay, au Palais de Justice, à la requête du Procureur du Roy de ladite Maîtrise, par Jean Baptiste Nicolas Léon Savary, Conseiller du Roy, Lieutenant particulier, et le 6 et 7 mars 1736.

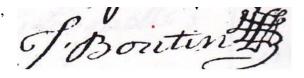
Le premier à la barre, est Jacques Boutin (21 ans, fils aîné) demeurant alors au bourg de Mervent qui « après serment par luy fait de dire, l'avons enquis de son nom, de son âge, qualité et demeure ». Après avoir décliné son nom, âge, etc., il est « Interrogé s'il n'a fait charoïer nuitainement (sic la nuit) à différentes fois par son valet (Pierre Gantier) il y a trois ou quatre ans, plusieurs charges de bois rondin ». Quinze chefs



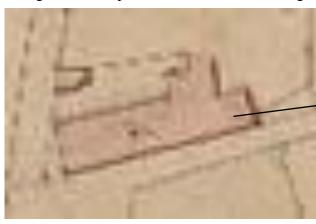
d'accusations sont produits contre lui et surtout son père.

# Signature de Jacques Boutin

On remarquera la signature très alambiquée de Jacques, à la manière d'un notaire. Il apparaît certain que son père lui a fait donner une solide instruction, d'ailleurs chez le Sieur Berthon, greffier à la Maîtrise des E & F, et qui demeure à la *Poupardière* (Mervent ). Mais pas que :

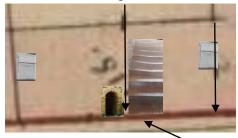


Puis, c'est le tour de *Messire* Pierre Baudry prêtre chapelain de cette paroisse, 40 ans, le 8 mars. Interrogé cette fois par Alexis Léon Bonnet, seigneur de la Richardière, Conseiller du Roy (mais aussi)





Procureur de la Maîtrise des E & Forêts, et contre lequel Baudry prêtre ne sont retenus que douze plaintes. La même chose que précédemment ( série B 1396 aux A D V ), « après serment par luy fait de dire, l'avons enquis de son nom, de son âge, qualité et demeure », et naturellement, le chapelain nie aussi toute participation à ces vols de bois. L'interrogatoire suivant, le 19 mars qui suit, sera celui de Marie Billon veuve Boutin, 42 ans, mais il ne

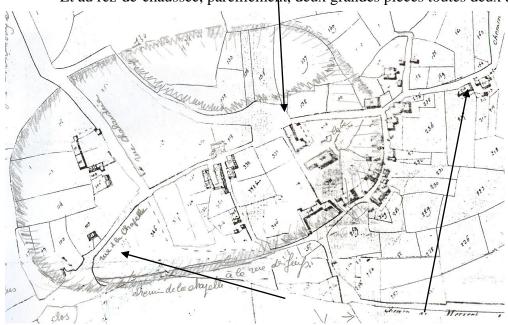


sera guère plus concluant. La pièce suivante est la réquisition du Procureur en date du 15 février 1737, qui relate les témoignages : 24 témoins vont venir à la barre et le procès va durer presque deux ans ! L'affaire, découverte en 1736, fit certainement grand bruit et atteignit sans nul doute l'honorabilité des familles condamnées. J'en ignore l'issue.

Après cette affaire, la famille Boutin retombera pour quelques temps dans l'anonymat. Puis, probablement qu'ensuite, à Mervent, la vie a repris son cours après un tel tumulte.

A l'origine, le *Logis du Corps de Garde* était un bâtiment d'un seul tenant. Puis au fil du temps, il a été morcelé et loué. Sur le plan de 1844, il apparaît non divisé et pour causes, il n'était occupé que par une unique famille. Cette première partie comprenait une porte d'entrée, face à un escalier de pierres qui desservait également sur son palier de l'étage, à droite une grande pièce et à gauche (aujourd'hui ce passage, à gauche, est muré) une autre grande pièce.

Et au rez-de-chaussée, pareillement, deux grandes pièces toutes deux avec une immense cheminée ( du



XVIème et toujours bien conservées jusqu'à aujourd'hui). En fait c'est à peu près la même disposition qu'à la *Chalandrie* (voir bull. n° 61) lui aussi dit « *Logis* ». D'ailleurs, ce sont les deux seuls logis au bourg.

En 1844, comme le montre le plan ci-contre, le *Logis du Corps de Garde* ( n° 1, 3 rue de l'Eglise ) n'est pas encore divisé ( il ne le sera que très tardivement ).

A-t-il eu aussi comme à La Chalandrie un second étage ? Cela est fort probable !

Ce *logis du Corps de Garde*, apporte presque les

mêmes éléments que tous les logis de l'époque. C'est son étendue qui lui donne cette appellation de **P. 2222** logis. D'ailleurs, hormis la *Chalandry*, dans le bourg, il n'y en a pas d'autre pareil et aussi grand. Mais pas que!

Le vieux Pont

D'ailleurs, ce corps de logis est peut-être plus ancien qu'il n'en a l'air. Son pignon Est se présente en bordure de la rue principale nommée jadis la « *Grand Rüe* », comme le prouve un acte de vente passé le 18 mai 1620 ( dossier généalogie Ayrault + Maillaud T 6 notes Millouain devant Robert notaire à Fontenay ) par Françoise Ayrault ( épouse de Nicolas Millouain laboureur à bras, alors au faubourg du Marchou de Fontenay ) qui vend ( voir bull. n° 46 p. 853 ) « *la quarte partie en une tierce partie, doit la douzième partie, par indivis avec François Dieumegard et Morice, Jacques et Marie Ayrault, frère et sœur de ladite Françoise, d'une maison assise au bourg de* 



Mairevent, près la Chapelle du Tour, tenant d'un bout au grand chemin par lequel on va de ladite chapelle du Tour au pont de la Vallée dudit Mairevent d'une maison au bourg, situé près de la « Chapelle de Tour », et « au grand chemin par lequel l'on va de cette chapelle au Pont de la Vallée dudit Mervent ».

Cent ans plus tard, en 1722, il est encore fait mention de cette voie lors d'un bail d'un jardin, passé par la Vve Lespinay, propriétaire (il semblerait bien) du *Logis du Corps de Garde*, situé en bordure d'une grande voie la « *Grand Rûe* » audit bourg de Mervent. Cet acte fait mention « *d'un jardin (jardin de la Porte* n° 309 plan 1810 où sera beaucoup plus tard le Monument aux Morts) *actuellement en nature de pré contenant à semer trois mesure de grenne* (sic) *de lin situé audit bourg de Mervan* (sic) *tenant d'un bout à la grande rüe* (sic) *qui conduit au grand cimetière* (mérovingien, rue de la Vallée) à *la Chapelle du Tour* (n° 30 rue de la Chapelle). Cette longue artère partait du « *Grand Cimetière* » (situé dans la côte, de chaque côté de la route qui descend jusqu'à la Vallée et du cimetière mérovingien; voir à ce propos bull. n° 54 Eglise 1 et p. 1615, 1617, 1638 à 1641 et encore 1644, 1645) *et se terminait à l'autre* 



bout du bourg, à la Chapelle nommée à l'époque féodale, la « Chapelle du Tour ».

La vallée où se trouvait le vieux pont dit « *Pont de la Vallée* ». Il était l'unique moyen, alors, de traverser la rivière *Vent*, un peu avant que celle-ci ne rencontre la rivière *Mère*.

Mais revenons à ce *Logis du Corps de Garde* qui possédait comme à la *Chalandrie* : « *chambres basses et hautes, greniers, celliers, granges, estables*, et peut-être aussi *bergerie et porcherie*, probablement !

Revenons un instant sur la généalogie des Bernardeau qui paient

toujours une rente en 1853 :

Françoise Honorée Bernardeau de L'Espinay, fille de Jacques Henri Bernardeau, sieur de l'Espinay et de Marie Madeleine Maignand (ou Le Maignan), qui a épousé Louis-Calixte, Germain Des Roches x (à Mervent le 21 juin 1785); mariage en présence de *Messires* Etienne, Charles, Pierre, Louis et Calixte des Roches, frères de l'époux, *Messire* Pierre des Roches, oncle et curé de Puy-de-Serre, *Messire* Charles de PHILIPPE, chevalier, seigneur de la Gibounière, cousin germain, *Messire* Honoré Bernardeau, écuyer, *seigneur de St-Thomas*, Marie Agathe et Louise *Julie* Bernardeau (religieuse à Vouvant possèderait encore le *Corps de garde* + les *Bois Priou* ou Bois du Prieur), frère et sœurs de l'épouse.



← Blason des **De Lespinay** (bleu avec 3 flèches) Françoise Honorée Bernardeau de L'Espinay

Fille de Blason des **De Chassay** (bleu avec 2 flèches)

Jacques Henri Bernardeau sieur de l'Espinay

X Marie Madeleine Le Maignan + 8. 5. 1778 inhumée au Cimetière de Mervent

Leurs enfants:

Françoise Honorée ° 1746 à Mervent y décède le 19. 2. 1791 âgée de 45 ans.

X ( à Mervent le 21 juin 1785 ) : Louis-Calixte, Germain des Roches ( de Loge-Fougereuse D.S. ) dont « *Blason des Roches* » ( bleu avec deux pointes de flèches ). Plus tard, les enfants mineurs Bernardeau sont encore propriétaires de *St-Thomas* mais n'y vivent plus. Ce domaine dont l'aveu n'est plus fait, passe en d'autres mains, non nobles, après La Révolution.

Marie Agathe P. 2223

<u>Louise Julie Armine</u> ( religieuse à Vouvant possèderait par héritage le **Corps de garde** en entier + les *Bois Priou* ).

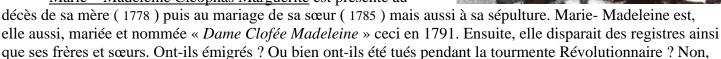
Elle disparait des registres de Mervent après 1792 mais elle conserve le *Corps de garde* + quelques bois. Mais le 2 avril 1791 le *Corps de Garde* est vendu comme « *Bien National* », preuve que ce logis et ses terres appartenaient encore à l'Eglise à ce moment-là!

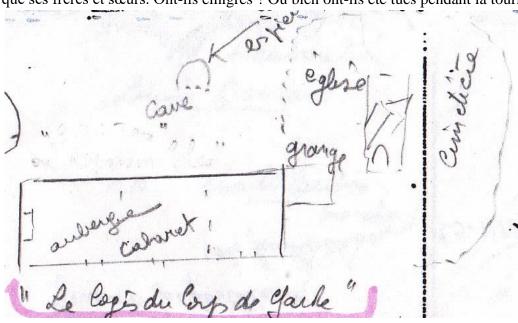
Marie – Anne

Marie – Céleste

<u>Gabriel – Alexis</u> ( qui reprendra la seigneurie de la *Clavelière* )

Marie – Madeleine Cléophas Marguerite est présente au





peut-être tout simplement, il adhère à la Révolution!

D'ailleurs, l'un de leurs descendants qui réside à Fenioux (D.S.), Jacques Charles Henri Louis, à l'âge de 25 ans, est maire et Officier Public de cette commune de l'an 9 à 1806.

Voici un acte daté du 9. 5. 1781 et renouvelée en 1811.

« Vu la ferme ( la location ) du revenu temporel du **Prieuré** de Mervent, consentie par feu Mr Germain ( je pense qu'il s'agit

de Mr Germain Des Roches, dont le fils avait épousé Françoise Honorée Bernardeau de Lépinay dont il n'eut qu'une fille : Honorée Agathe. Il semblerait que ce soit les neveux du côté Le Maignan qui furent les héritiers ) aux feus Jean Couton et Pierre Michot (celui-ci, mon ancêtre demeurant n°s 12 rue du Prieuré) en date du 9. 5. 1781, dans lequel acte est mentionnée une rente de deux livres (2£) due par les héritiers Sausseau (Louis Poupin d'Ecoutard et Pierre Gaschet des Deux-Eaux ) sur le moulin d'**Ecoutard** au dit Prieuré ; vu l'arrêté du Conseil de Préfecture de la Vendée en date du 27. 8. 1811, lequel Conseil déclare : 1° non douteuse l'existence de la rente dont il s'agit, d'après les titres rapportés, et 2° autorise les marguillés (les membres de la Fabrique) de l'église de Mervent à intenter une action judiciaire contre les débiteurs ; considérant que les dits débiteurs ont servi la rente en question depuis 1819 au moins jusqu'en 1841 inclusivement; considérant que les co-débiteurs (sic) actuels reconnaissent que le service susdit (les messes?) s'est effectué aux époques précitées; considérant que ces co-héritiers ont d'ailleurs contre eux des preuves directes et évidentes, renouvelées, un grand nombre de fois depuis 1822 jusqu'en 1851, inclusivement, dans nos papiers de la Fabrique, signés d'eux, comme maires (Gaschet en 1825 et Poupin en 1831), marguilliers, et même témoins ; considérant l'inutilité des demandes réitérées, faites aux débiteurs d'acquitter les arrérages dus, considérant qu'après une demande verbale d'amortissement (de régler définitivement) faites par l'un des deux co-débiteurs, il a refusé de signer la même demande. Considérant qu'à l'expiration du délai accordé à leurs réflexions, ces débiteurs n'ont ni voulu faire de demande pour amortir ni servir aucun arrérage ».

D'ailleurs, le 27. 8. 1811, le Conseil de Préfecture de la Vendée en date du 27. 8. 1811, lequel Conseil déclare : 1° *non douteuse l'existence de la rente*.

En 1820, il est fait mention de cette rente ainsi le 21 décembre 1820 ( dossier généalogie Bard + registre de Fabrique ) : Jean Bard cultivateur à **St-Thomas** ( fils de Adam Bard voir plus haut – ne demeure-t-il pas dans l'ancienne seigneurie de *St-Thomas* qui appartenait aux Garipault-Bernardeau ) a donné à la Fabrique, 4 frs 80 à l'acquit ( paiement que doivent ) les *Demoiselles* Bernardeau ( de Combrand D.Sèvres ) de la rente qui est dû pour une maison du bourg ( *Logis du Corps de Garde* ).

1829 à 1832 : à Bernardeau (neveu de Julie religieuse) à Combrand (DS) : 15 parcelles à *St-Thomas* (

métairie etc.) plus G 526 terre la « *Planche à l'eau* », 79 h, 70 ares 60 en 1820, 84 *champ de la Fontaine* **P. 2224** 43 ares 20, 86 *pré de la fontaine*, 16 ares, 142 *terre* 10 ares 80, 153 « *Petit Pistolleau* » 17 ares 70, A 319 maison classe 1, A 320 jardin 0 are 78 ( 1829 à 1837 ), 326 jardin 3 ares 80, 327 jardin 1 ares 90, 488 *pré de la Fontaine* ( à St-Thomas ? ) 28 ares 10. De 1839 à 1846 : A 70 *Bois Marceau* 4 h. 50, 76 *la Fraignée* ( ou Fraînaye ), 63 ares 70, 77 *la Fraînaye* 45 ares 50, 87 *la Fraignée* 29 ares 90, 125 pré de « *la Touche* » 1 h 83, 138 terre 11 ares 80, 328 jardin 6 ares 10, 329 *jardin* 7 ares 10, 330 maison classe 1 *Logis Corps de Garde* 5 ares 30 ( énorme ), 331 *jardin* 10 ares 10, aux descendants ( ses neveux ) de Julie Bernardeau décédée en 1813 à Vouvant.

Pourquoi rien n'a été vendu lors de la vente des Biens Nationaux parce que les descendants Bernardeau n'ont pas émigrés! De plus, ils ont même rachetés des Biens Nationaux!

Session de 1846 (avril) du Conseil Municipal de Mervent : « avons décidé qu'il serait placé une



barrière à côté de l'église (côté Nord)
pour la protéger de toute la
malpropreté du côté du jardin de Mr
Bernardeau (propriétaire demeurant à
Combrand, D.Sèvres, mais qui en loue cette
partie avec le jardin; aujourd'hui la maison et
le jardin, très bien entretenu, appartiennent à
Mr Yves Chaigneau) ». Selon cet acte de

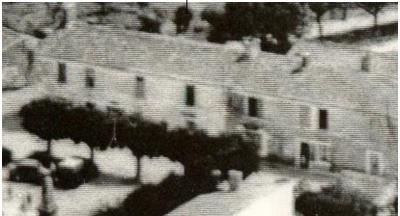
1846, Mr Bernardeau est toujours propriétaire du *Corps de Garde* malgré l'épisode de la Révolution! Les familles Bernardeau de Lespinay et celle Des Roches de Chassay ont habités dans ce logis.

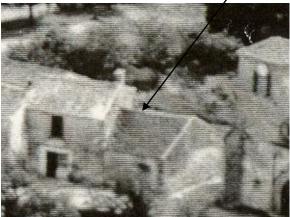
De plus, cette famille Bernardeau continue de payer également une rente numéraire due à la Fabrique, afin qu'elle règle des « *messes basses* » au curé qui les dira. Ces « *messes basses* » sont données pour honorer les membres décédés de la famille Bernardeau, initiative connue sous le nom de « *Fondation Bernardeau* » ; c'est ce que l'on appelle une rétribution payée pour cela et depuis certainement de longue date. Encore, en 1809, et sur le registre des recettes de la Fabrique apparaît, au moins une fois par an, le montant dû par cette famille.

En 1853, nous allons voir comment se termine cette bien compliquée affaire ! On était très autonome à cette époque !

À l'origine, ce corps de logis était très allongé (voir plus haut p. 2215) et se divisait de part et d'autre à la limite de la cage d'escalier qui se trouve donc au milieu. La partie Est, en bordure de la rue se divise en deux, au rez-de-chaussée : la grande salle avec une grande cheminée monumentale donnant côté rue, éclairée à l'Ouest par deux grandes baies, et à sa suite une pièce privée à usage de cuisine et de service ; à l'étage, même division avec la chambre du maître et à sa suite une pièce de retrait. En règle générale, la porte d'entrée principale, était destinée à donner accès tant aux pièces de droite que celles de gauche, elle se trouvait donc aussi face à l'escalier et pour les mêmes raisons!

Avant 1738, il y a déjà de fortes chances pour que cet immense logis soit déjà partagé. Ainsi, le 20 août 1738 (dossier généalogie Boucard), a lieu la sépulture de Jacques Rebout « dans le cimetière tout près de la grange à Michel Boucard» (qui, elle, touche presque à l'église et voir plus haut; il y avait donc un cimetière au levant de l'église). Michel Boucard, après avoir été aux Ouillères, avait acheté le 30 mars 1721 aux frères Jacques et Pierre





Bouron, leurs parts et le 20 mai suivant à Michel Bouron ( autre frère ) l'autre part de la maison où leur père Daniel Bouron faisait à présent sa demeure au bourg.

Mais ce n'était que la partie ( habitation et la grange dite plus tard « *la Grange à Boucard* » ) à l'extrême droite du Logis du **Corps de Garde** ( maison actuellement de Mr Yves Ch. n° 9 rue de l'église ).

Ce Michel Boucard, était marié avec Elisabeth Guesdon, demeurant au « Logis du Corps de Garde »

mais à l'extrême droite. P. 2225

Bien avant 1721, la famille de Daniel Bouron, demeurait dans cette partie à l'extrême droite. Tandis que



la famille des Maupetit et celle des Guesdon demeure, à gauche, en bordure de la « *Grand Rüe* ».

Un membre de la famille Maupetit est déjà là aussi depuis 1760 puisque les parents de Louise, épouse de Célestin Boutin, est la fille d'Henri François Roturier et de Henriette Françoise Maupetit dite bordière et aubergiste au « *Corps de Garde* » comme Jacques Maupetit son père avant elle et sa mère Marie Bard.

François Roturier et son épouse Henriette Françoise Maupetit, achète en 1874, aux Le Maignan, le « *Corps de Garde* » qui dorénavant

entre dans la famille Boutin et ce jusqu'à nos jours!

Louise Roturier aura deux fils dont l'un Victor Célestin Boutin époux de Berthe Baubriau (seront les grands parents de l'actuel propriétaire), et sera lui aussi dit « cafetier » au « Corps de Garde ». Par contre, ce sera le dernier de la lignée Boutin à tenir un débit de boisson en ce lieu.

La famille de René Guesdon est là, elle aussi, depuis bien avant 1590. Puisque François Guesdon, son fils, (

DCD av 1606), est sergent royal en Poitou, demeurant au bourg de Mayrevant (probablement dans une partie du *Logis du Corps de Garde*). Il était marié avec Marguerite Potereau, fille de André Potereau marchand-cordonnier au hourg

bourg.



En juillet 1699, Elisabeth Guesdon ( sœur de François ) ° 21. 1. 1648 paroisse Notre-Dame à Fontenay est la fille de Michel Guesdon, qui est *Maître* pâtissier à Fontenay. Elle s'est mariée avec Jean Boucard qui décède le 29. 7. 1693 ( 60 ans ) ( la *grange à Boucart*, près de l'église et qui touche le *Logis du Corps de Garde* ). Ils ont eu : Françoise ° ?, Michel ° 1675, et sans doute d'autres !

Leur fils Michel Boucard ° 1675 et décédé 7. 3. 1753 (78 ans) est

dit alors cabaretier marchand au « Logis du Corps de Garde ». Il y avait donc déjà un débit de boisson.

Il avait épousé le 20. 6. 1701 Laurence Suzanne Renou ° ? à

Maillezais, qui est également « matrone » ou « sage-femme » (composé de sage ou experte », « qui a la connaissance », « habile dans son art », attesté sous cette forme en 1212 ; la forme « sage-femme » est également attestée au XVe siècle ). C'est une personne dont le métier est de surveiller la grossesse et d'assister les femmes lors de l'accouchement (ci-contre au Moyen Age) mais aussi pour visiter les filles déflorées, et dont le témoignage professionnel a le plus de poids. C'est donc une personnalité, relativement importante puisqu'elle assiste à l'élection, le 30. 10. 1739, de la sage-femme Madeleine Renou (sa sœur) 55 ans. L'autre sœur de Michel, Françoise, mariée et deux fois veuve, se remarie en 3ème noces avec Morice Pelligris (lui aussi 2 fois veuf) demeurant eux aussi au « Logis du Corps de Garde ».

Revenons aux enfants de Michel Boucard marchand au bourg et de son épouse Laurence Renou qui ont eu : Marie Madeleine ° 1702, Jean



° 1705, Charles ° 1707 qui a eu pour parrain Charles Turpault fils de *Messire* Charles Turpault seigneur de la Bigoterie (Foussais) et Louise Marie ° 1709.

Charles Boucard a épousé Elizabeth Biron dont il a eu : Anne Michelle ° 1742, Elizabeth ° 1745, Paul Charles ° 1743 + 2 mois. Charles époux de Elizabeth, décède le 17. 5.1 743 âgé de 35 ans. Bien sûr, la mortalité enfantine est épouvantable mais pas que !

La dernière fille connue du couple Boucard Michel et de Laurence Renou, est Louise Marie. Elle épouse en 1742 René Maupetit sorti de *Culdebray* où il est huilier.

Mais à cette époque, il est fait mention d'un autre couple beaucoup plus aisé : en 1757, M° Paul Bureau ( fils de M° Paul Bureau - voir acte de décès 1766 Bourneau généalogie Bouron - et M.Modeste Bouron et parent de M° Raison voir aussi T ? famille Creuseron + Maillaud T 10 Corbier + Maillaud T 6 notes Bouron + Jobet not Fontenay + dossier généalogie Bouron ) et son épouse Rosalie Creuseron, demeurant au bourg ( Logis du Corps de Garde ; cette famille Bureau a été aussi jadis au Nay). Ils ont des démêlés avec le curé du moment Messire Jean Texier qui leur réclame des dîmes sur des terres situées à la Gautellerie du Jaud « où se trouve une roche et un cormier » ( arbre à petits fruits), ce qu'ils refusent âprement, car ils prétextent qu'ils n'ont pas cultivés cette terre depuis fort longtemps donc qu'ils ne doivent rien ! Jean Bagué domestique, et pourtant témoin à charge contre le sieur Bureau lors de l'affaire avec le curé, sera présent à la sépulture de la fille de M° Bureau en 1772.

Le 23 avril 1771 : bail à ferme pour trois années du moulin à vent appelé le *moulin Pruneau* ( où se trouve actuellement le nouveau cimetière ) à Mervent, par Paul Bureau, bourgeois, à Gilles Baraud, farinier, et Louise Mallet son épouse, tous de Mervent.

Le 29 octobre 1765 ( Caillet notaire Foussais + Maillaud T 13 notes Cruzeron ) Rosalie Creuzeron, épouse de M° Paul

Bureau, *bourgeois*, demeurante (sic) au bourg de Mervent (en location au *Corps de Garde*), déposait son testament olographe du 16 septembre 1758, par lequel elle laissait tous ses meubles à « *Paul Bureau mon cher mari* » (sic).

Revenons aux familles Boucart, Guesdon, qui sont déjà là depuis longtemps! La Gautellerie du Jaud

En effet, René Guesdon, le 20 mars 1590 (Robert notaire Fontenay voir Maillaud T 4 dossier Guesdon), est marchandfournier (boulanger) à Fontenay; 22 septembre 1593, *Sire* Jacques Bernardeau,



marchand à Mayrevent (*Vallée*), vendait à René Guesdon, père, et à François Guesdon son fils (et DCD av 1606 etc.), sergent royal en Poitou, demeurant au bourg de Mayrevant (sic probablement dans une partie du *Logis du Corps de Garde*), la moitié d'un masurault du Logis de St-Hiérosme, au faubourg de Ste-Catherine de Fontenay. Il était marié avec Marguerite Potereau, fille de André Potereau marchand-cordonnier au bourg de Mervent.

Seulement en 1603, où, on évoque le « *triste état de la Cure et du Prieuré* ». On peut penser qu'alors, les autres bâtiments, surtout ceux appartenant à l'Eglise, sont dans le même état !

Les Maupetit sont surtout installés à *Culdebray*, mais une branche, celle de René, est installée au bourg. René Maupetit ° 1698, épouse en 1742 Louise Marie Boucard ( la sœur de Michel ) du bourg. René Maupetit, qui est dit alors « *aubergiste au Corps de Garde* » à cette date, et Louise vont avoir un premier fils : Antoine ( qui demeurera au bourg, ainsi que sa descendance, il y sera dit aussi cabaretier aussi au *Corps de Garde*, où il décèdera en 1824 à 81 ans ; il avait épousé Marie Maupetit, sa cousine, qui lui donnera pas moins de 15 enfants ).

On peut donc considérer avec certitude que bien avant cette date de 1842, existe un débit de boisson où

sont les Maupetit, qui ont peut-être tenus ce cabaret depuis longtemps car Etienne Antoine aussi fils de René y est déjà dit en 1809 « *cabaretier au bourg* ».

Borderie des Maupetit à Culdebray

Mais, hélas, René décède prématurément le 7 juillet 1744, à l'âge de 46 ans, laissant veuve sa jeune épouse alors âgée de 36 ans. Elle se remarie presque aussitôt avec Charles Cardin (29 ans), ignorant qu'elle attendait un enfant. Mais avant la naissance de l'enfant, Louise Boucard fait une déclaration, devant



Fonteny et Guinefault tous deux notaires à Foussais, par laquelle elle affirme « être grosse » dudit feu , **P. 2227** Maupetit. Le 27 mars 1745, au baptême de Louis, né la veille, est renouvelé cette notification par le curé de Mervent, lequel enregistre l'enfant comme « fils posthume » de son déffunt ( sic ) époux. Louis « fils posthume » s'installera à Culdebray ( épousera Françoise Vincent qui n'est pas native de Mervent ; Louis décèdera en 1828 laissant une importante descendance ), où il sera dit bordier mais aussi marchand de chevaux. Jeanne Boucard, sa mère eut pourtant avec Charles Cardin, son second mari, plusieurs enfants tous décèdes à la naissance sauf une fille.

Louis, qui n'est pas l'aîné, mais « *fils posthume* » de René Maupetit, décède le 24. 11. 1828 âgé de 83 ans. Le curé a écrit d'une part « *fils posthume de René Maupetit » et* « *aubergiste au logis du Corps de Garde* » au bourg. Ceci confirme bien la présence de la famille Maupetit, déjà à cette époque, mais aussi qu'il y avait bien déjà au bourg, en 1828, ce débit de boisson.

Le 5 juillet 1829, a été « *payé à René Maupetit, huillier* ( sic ) *de cette commune* ( de *Culde-Bray* mais demeurant au bourg depuis qu'il est marié ; voir cette famille bull. n° 52 *Culdebray* ) *pour fourniture d'huile* ». Il s'agit naturellement d'huile de noix pour notre région. Le 31 décembre

1831, a été « payé à René Maupetit, pour trois litres d'huile pour l'église ». Trois ans plus tard, il a encore été payé au même « pour neuf litres d'huile ».

Et toujours, encore, le 30 décembre 1838 « payé à René Maupetit, de **Culdeprès** ( sic ) pour la quantité d'huile qu'il a fourni pour l'église ». Il fallait naturellement l'entreposer. Ainsi, le 20 décembre 1839, a été «



payé pour un cruchon pour mettre l'huile ». On l'appelait également « jarre à huile » (ci-contre du XVIIIème ). Cette cruche ne devait contenir guère plus de 3 litres comme on peut le penser en lisant le registre à la date du 29 décembre 1839 « payé à René Maupetit de Culdebray, pour trois litres d'huile qu'il a fournis (sic) à l'église ».

Mais bientôt, l'huile n'est plus fournie par ledit Maupetit puisque le 31 décembre 1845 (hélas, il était décédé) a été « payé à Mr Dumas, lampiste pour fourniture d'huile pour l'église ». Un « lampiste » est un artisan qui fait ou vend des lampes et de l'huile, plus tard du pétrole, mais aussi une personne chargée de l'entretien des lampes.

Difficile de s'y retrouver dans les personnages de cette famille Maupetit, entre autre, car les prénoms donnés à la naissance sont rarement utilisés ensuite. Pour exemple, celui qui vend de l'huile s'appelait Antoine (dans le registre de Fabrique).

#### ← La Cave du Corps de Garde

Ainsi, lors de la Session du 9. 1. 1853, le Conseil de Fabrique s'est réuni à la demande du Préfet « *Vu l'offre faite par Mr Henry Bernardeau* ( voir ses ancêtres p. 1749, 50, 1790, 1815, 1831, 39 ), propriétaire demeurant à Fenioux ( D.Sèvres - dont il a été longtemps maire ), le 31 décembre dernier, de rembourser le

capital de la rente de 5 Frs 93 qu'il doit à notre Fabrique et de payer pour les 15 dernières années d'arrérages qui lui sont demandées au nom dudit établissement ; vu la ferme (le bail) notariée du revenu du Prieuré de Mervent consentie par feu Mr Germain (voir plus haut p. 1838) aux feus Jean Couton et Pierre Michot le 3 mai 1781, dans lequel acte passé devant Me Philippeau notaire à Vouvant, est mentionné une rente de 6 livres, dûe (sic) sur les jardins et cave (voir plus haut p. 1823) du Logis appelé Corps de Garde (appelé en 1844 Logis de Mervent) sis au bourg de Mervent, appartenant à Demoiselle Bernardeau de Lespinay (laquelle?) dont le susdit Henry Bernardeau (neveu) est propriétaire actuel; vu l'arrêté du Conseil de Préfecture de la Vendée, en date 27 août 1811, lequel Conseil 1° déclare non douteuse l'existence de la rente dont il s'agit d'après les titres rapportés et 2° autorise les Marguilliers de Mervent à intenter une action en justice contre les débiteurs; constatant que la susdite autorisation de poursuites obtenues, la rente en question fut servie sans interruption jusqu'aux 15 dernières années exclusivement, comme le prouvent les caisses des comptes de la Fabrique ».

En fait, la famille Le Maignan - Bernardeau ne payait plus rien depuis 1838.

Le Conseil: Arrête à l'unanimité, Article 1° la Fabrique accepte l'offre faite par Mr Bernardeau, de rembourser ce capital de rente, s'élevant à 118 Frs 60 c., 2° et de payer les années d'arrérages s'élevant à 71 Frs 20 ce qui fait un total de 189 Frs 80; Article 2° le Conseil joint ces instances (requêtes) et celles du susdit Mr Bernardeau suppliant Mr le Préfet de nous autoriser à recevoir ce capital et les arrérages préétablis; somme que la Fabrique se propose de placer chez un particulier offrant toute espèce de garantie en chargeant Mr Raison notaire à Vouvant ». Quand cette rente avait - elle été créée ? C'est bien là, la question!

En 1603, le Prieuré, comme tel, disparaît et devient « *Fief du Prieuré* » et en 1619, les revenus **P. 2228** du Prieuré ( maison et terres de l'actuelle *rue du Prieuré* plus des bois à *Foulet* et probablement d'autres biens ) passent entre les mains des possesseurs du *Logis de Chalandry*. D'ailleurs, dès 1623, les revenus du Prieuré sont affermés à Catherine Raynard la Vve de François Durand *sieur de Chalandry*.

Dorénavant, le Logis du Corps de Garde ne portera plus son nom.

Le Logis du Corps de Garde, fut très tôt en 1619 mais par intermittence, une auberge ou dit cabaret (ou





débit de boisson, c'est pourquoi il possédait une très belle cave voûtée faite avec les pierres du château ). C'est pourquoi on connait la date approximative de la construction de cette cave.

le 24 août 1679, des plaintes sont faites dans certains villages contre les cabaretiers, comme obstacles à la messe. L'Evêque donne l'ordre de détruire les jeux de boules qui retiennent les paroissiens pendant les offices. Les amateurs de jeux sont qualifiés de libertins.

Cheminée de La Chalandrie à gauche et cheminée du Corps de Garde ci-contre

Mais, n'oublions pas que le *Logis* du *Corps de Garde* était d'abord un poste de garde pour les officiers médiévaux qui

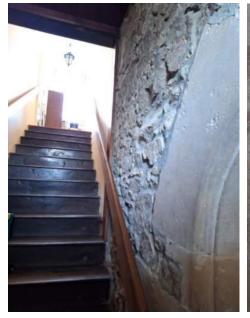
pouvaient surveiller les allées et venues au château. Le 28 avril 1448 fut promulguée une ordonnance, où un nouveau corps était créé, les Francs archers. C'était le bâtiment où se tenait les soldats de la garde ou la maréchaussée bien avant de devenir un lieu de restauration et de boisson d'où alors le besoin d'avoir une cave proche et efficace. Et où trouver une carrière de pierres plus proche que les ruines du château ?

Déjà, dès 1623, les revenus du Prieuré sont affermés à Catherine Raynard la Vve de François Durand sieur de Chalandry. En 1628, c'est certain, le château est déjà en ruine et très vite tout le monde peut se servit. La tradition veut que cette cave de belles dimensions ait été construite avec les pierres du château.

ci-contre, l'escalier du Corps de Garde 

puis celui de la Chalandrie à droite

N'oublions pas que le *Logis du Corps de Garde*, n'a pas toujours été appelé **logis**, d'ailleurs il se distingue du **château-fort** par le fait que l'aspect résidentiel est privilégié par apport à l'aspect défensif. Toutefois encore, le logis se différencie de la simple grosse





ferme ( métairie ) par les quelques éléments défensifs qu'il possède et quelques fois, par le décor, le nombre de pièces, le soin et le confort apportés à cette résidence.

Mais pas que, les fenêtres de la *Chalandrie* (voir bull. n° 61 p. 1951) également étaient disposées de façon asymétrique comme celles du *Logis du Corps de Garde*. Leur taille imposante, encore actuellement, laisse à penser qu'il s'agissait de « *fenêtre à meneaux* ». Ici plus de volet à l'intérieur non plus, dont en général était garni chaque « *fenêtre à meneaux* ».

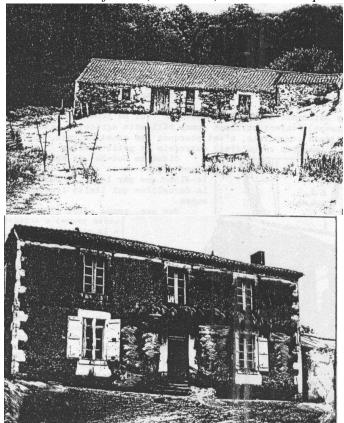
Donc pour revenir au *Logis du Corps de Garde*, même disposition des pièces avec escalier central aux marches de pierres très usées et déformées ( au nombre de 12 recouvertes actuellement de bois - à gauche et même quantité pour celles de l'escalier qui conduit au second étages de la *Chalandrie*, par contre celles du rez-de-chaussée n'en comptait que 7), même grande taille des ouvertures. De plus, la seule cheminée qui reste est du XIIe - XIIIe siècle, que l'on peut voir encore dans la première salle qui suit le petit palier du rez-de-chaussée, est presque identique à celle de la

Chalandry. P. 2229

En 1781, juste avant la Révolution, une rente existait et était due au clergé comme « *revenu temporel du Prieuré* ». Après avoir fait partie de l'héritage féodal, le « *Logis du Corps de garde* » fera partie ensuite des biens du Prieuré par conséquent des Biens de l'Eglise ?

En voici une preuve, si l'on peut dire, datée du 9. 5. 1781 et renouvelée en 1811.

« Vu la ferme ( la location ) du revenu temporel du **Prieuré** de Mervent, consentie par feu Mr Germain ( je



pense qu'il s'agit de Mr Germain Des Roches, dont le fils avait épousé Françoise Honorée Bernardeau de Lépinay dont il n'eut qu'une fille : Honorée Agathe. Il semblerait que ce soit les neveux du côté Bernardeau qui furent les héritiers ) aux feus Jean Couton et Pierre Michot ( ce dernier, mon ancêtre demeurant n°s 12 rue du Prieuré ) en date du 9. 5. 1781, dans lequel acte est mentionnée une rente de deux livres ( 2 £ ) due par les héritiers Sausseau ( Louis Poupin d'Ecoutard et Pierre Gaschet des Deux-Eaux ) sur le moulin d'Ecoutard ( cicontre ), au dit Prieuré ; vu l'arrêté du Conseil de Préfecture de la Vendée en date du 27. 8. 1811, lequel Conseil déclare :

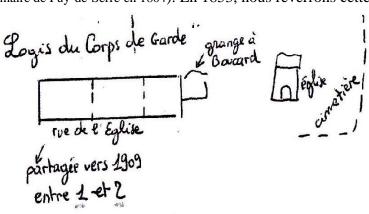
#### ← Moulin et maison d'Ecoutard

1° non douteuse l'existence de la rente dont il s'agit, d'après les titres rapportés, et 2° autorise les marguillés (les membres de la Fabrique) de l'église de Mervent à intenter une action judiciaire contre les débiteurs; considérant que les dits débiteurs ont servi la rente en question depuis 1819 au moins jusqu'en 1841 inclusivement; considérant que les codébiteurs (sic) actuels reconnaissent que le service susdit (les messes?) s'est effectué aux époques précitées; considérant que ces cohéritiers ont d'ailleurs contre eux des preuves directes et évidentes, renouvelées, un grand nombre de fois depuis

1822 jusqu'en 1851, inclusivement, dans nos papiers de la Fabrique, signés d'eux, comme maires (Gaschet maure en 1825 et Poupin en 1831), marguilliers, et même témoins ; considérant l'inutilité des demandes réitérées, faites aux débiteurs d'acquitter les arrérages dus, considérant qu'après une demande verbale d'amortissement (de régler définitivement) faites par l'un des deux codébiteurs, il a refusé de signer la même demande. Considérant qu'à l'expiration du délai accordé à leurs réflexions, ces débiteurs n'ont ni voulu faire de demande pour amortir ni servir aucun arrérage ».

Donc, en gros, les héritiers Maignan-Bernardeau refusent de payer quoi que ce soit de cette fameuse rente!

En 1810, Julie Bernardeau est toujours dite religieuse à Vouvant où elle décèdera en 1813 ; ce sont alors ses héritiers ( neveux et petits-neveux ) qui pourtant règlent ladite rente : Bernardeau de Combrand ci-contre ( D.Sèvres ), Bernardeau Henry au Châtellier du Faignoux ( D.Sèvres ) et Tangiou Louis ( maire de Puy-de-Serre en 1804). En 1853, nous reverrons cette bien compliquée



affaire!

Lors d'une réunion, le

Conseil de Fabrique décide : 6° enfin d'écrire ( parmi les choses décidées dans cette session ) à Mr Bernardeau afin de l'employer à nous faire acquitter la rente de 6 frs qui jusqu'à la dernière année nous avait été payée exactement, la partie louée sur sa maison qui est au proche de l'église ( il s'agit d'une partie du Logis du Corps de Garde et plus particulièrement le n° 9 rue de l'église ). Lecture ayant été faite du présent procès-verbal, ont signés : J.

Chessé, J. Normand président du bureau, Pierre Bichon, René Croizé trésorier, René Couton le jeune, Normand maire, Lory Prêtre ».

De plus, cette famille Bernardeau continue de payer également une rente numéraire due à la **P. 2230** Fabrique, afin qu'elle règle des « *messes basses* » au curé qui les dira. Ces « *messes basses* » sont données pour



honorer les membres décédés de la famille Bernardeau, initiative connue sous le nom de « *Fondation Bernardeau* » ; c'est ce que l'on appelle une rétribution payée pour cela et depuis certainement de longue date. Encore, en 1809, et sur le registre des recettes de la Fabrique apparaît, au moins une fois par an, le montant dû par cette famille ( les héritiers notamment et au moins jusqu'en 1880, à raison de plusieurs messes par an ). En 1853, nous reverrons encore cette bien compliquée affaire!

# ← Partie droite du *Corps de Garde*

Ce n'est pas terminé pour cette rente : «  $6^{\circ}$  enfin d'écrire ( parmi les choses décidées dans cette session ) à Mr Bernardeau afin de l'employer à nous faire acquitter la **rente** 

de 6 frs qui jusqu'à la dernière année nous avait été payée exactement, la partie louée sur sa maison qui est au proche de l'église (il s'agit d'une partie du Logis du Corps de Garde et plus particulièrement le n° 9 rue d'église ). Lecture ayant été faite du présent procès-verbal, ont signés : J. Chessé, J. Normand président du bureau, Pierre Bichon, René Croizé trésorier, René Couton le jeune, Normand maire, Lory Prêtre ».

### ← Le bourg de **Jans**

En 1844, les Bernardeau ( héritiers à Combrand 79 ) n'ont presque plus rien sur Mervent hormis dans le bourg : n° 68 terre « l'Ouche », n° 190 «  $jardin\ de\ la$  Porte » ( devant ou à côté de l'ancienne Cure ) à



Bernardeau Henri aux Châteliers de Fenioux (79), plus n° 198 « Logis du Corps de Garde » maison x bât. & cour (n° 1, 3, 5, 7 rue de l'église) à Bernardeau Henri plus n° 199 « jardin de la cave » et n° 200 la « Cave ». Lors de la Session du 9. 1. 1853, le Conseil de Fabrique s'est réuni à la demande du Préfet « Vu l'offre faite par Mr Henry Bernardeau ( voir ses ancêtres p. 1749, 50, 1790, 1815, 1831, 39), propriétaire demeurant à Fenioux ( D.Sèvres - dont il a été longtemps maire. Fenioux ci-dessous), le 31 décembre dernier, de rembourser le capital de la rente de 5 Frs 93 qu'il doit à notre Fabrique et de payer pour les 15 dernières années d'arrérages qui lui sont demandées au nom dudit établissement ; vu la ferme ( le bail ) notariée du revenu du Prieuré de Mervent consentie par feu Mr Germain ( Germain des Roches voir plus haut p. 1838) aux feus Jean Couton et Pierre Michot le 3 mai 1781, dans lequel acte passé devant Me Philippeau notaire à Vouvant, est mentionné une rente de 6 livres, dûe ( sic ) sur les jardins et cave ( voir plus haut p. 1823 ) du Grand Logis ( appelé en 1844 Logis du Corps de Garde à Mervent ) sis au bourg de Mervent, appartenant à Demoiselle Bernardeau de Lespinay ( Julie, ex-religieuse + 6. 5. 1813 à Vouvant )

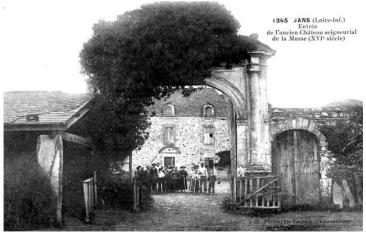
dont le susdit Henry Bernardeau (neveu) est propriétaire actuel; vu l'arrêté du Conseil de Préfecture de la Vendée, en date 27 août 1811, lequel Conseil déclare 1° non douteuse l'existence de la rente dont il s'agit d'après les titres rapportés et 2° autorise les Marguilliers de Mervent à intenter une action en justice contre les débiteurs; constatant que la susdite autorisation de poursuites obtenues, la rente en question fut servie sans interruption jusqu'aux 15 dernières années exclusivement, comme le prouvent les caisses des comptes de la Fabrique ». En fait, la famille Bernardeau ne payait encore plus rien depuis 1838.



Il faudra encore attendre, 1856, pour voir réapparaître cette affaire de rente.

Le Conseil : Arrête à l'unanimité, Article 1° la Fabrique accepte l'offre faite par Mr Bernardeau, de rembourser ce capital de rente, s'élevant à 118 Frs 60 c., 2° et de payer les années d'arrérages s'élevant à 71 Frs 20 ce qui fait un total de 189 Frs 80 ; Article n° 2° le Conseil joint ces instances (requêtes) et celles du susdit Mr Bernardeau suppliant Mr le Préfet de nous autoriser à recevoir ce capital et les arrérages

préétablis ; somme que la Fabrique se propose de placer chez un particulier offrant toute espèce de garantie en chargeant Mr Raison notaire à Vouvant ». En tous cas, nous ne saurons jamais la fin de cette affaire de rente!





généalogiste Mr Pierre Marie Julien Richard demeurant à Nantes, dans les pouvoirs qui ont été conférés à ce dernier (il faudra 8 ans pour retrouver les héritiers), avec faculté de substitution par : Acte de 1874

1° *Madame* Virginie Marie Augustine Le Maignan, sans profession, épouse du sieur Paul Gabriel Gazeau des Boucheries, propriétaire, demeurant ensemble au **manoir du Plessis** commune de Jans ( ci-dessus à 50 km au Nord de Nantes, Loire Inférieure ). Depuis fort longtemps, les Le Maignan possédait à Jans au moins deux manoirs.

Le chevalier Le Maignan, ancien officier de l'armée royale, fut un colonel de l'armée vendéenne. Il milita aussi en 1815 puis surtout en 1832 et dut se retirer à Nantes après l'arrestation de la duchesse de Berry, soutenue par Achille Guibourg de Châteaubriant. Le colonel Le Maignan est mort en son château de *La Musse* (plus haut), le 13 mars 1840. Sa descendance s'est prolongée par les dames de Boussinot au **Châtenay**, puis Geoffroy de Villeblanche au **manoir du Plessis**).

2° *Madame* Estelle Adélaïde Marie Louise Le Maignan du Bois-Vignaud, propriétaire, veuve, non remariée de Mr Léon Geoffroy vicomte de Villeblanche (+ 1er janvier 1856 à Jans, à l'âge de 50 ans. Marié en 1840 à Jans, avec Estelle Le Maignan (1810 - 1871), dont en autre un fils Fernand (1852 – 1908), demeurant au **Chatenay** lieu-dit de la commune de Jans (Loire Inférieure).

#### **←** Jans et le château de la Musse

Et pourtant, un acte de 1874 vient de m'être communiqué et qui va peut-être dénoué cette énigme. En effet, cet acte va me permettre de savoir, à qui appartient toujours ce beau bâtiment à cette date.

C'est là que va réapparaître la famille Le Maignan dont il est déjà fait mention (voir plus haut p. 2210, 11, 23) et, pour mémoire, la fille de François Durand *Sr de Chalandry*, épouse d'Alexis Le Maignan et qui aura plusieurs enfants dont Gabriel qui fit souche dans le pays nantais. Les aïeuls d'Alexis Le Maignan, comme royalistes, ont participé à la Guerre de Vendée et pour laquelle beaucoup ont donné leur vie. On les retrouve à Vieille-Vigne. Vieillevigne est située dans le département de Loire Atlantique, Vieillevigne (44) se situe à la frontière de la Loire Atlantique et de la Vendée, à environ 30 km au sud de Nantes.

Tous ces documents que je vais vous exposer, sont avant tout des procurations des dites personnes sus nommées qui permettront, sur place, la vente aux enchères de cette résidence.

Pour démêler et retrouver tous les descendants de cette famille Le Maignan, pour vendre cette propriété, on a fait appel le 3 juillet 1866 à un



3° *Madame* Adélaïde Joséphine Marie Françoise Lemaignan sans profession, veuve et non remariée de Mr Fernand Boussicaud, demeurant à la **Mane**, commune de Jans, aux termes d'une procuration reçu par

Maître Sorin notaire à Mozay, arrondissement de Châteaubriand (Loire Inférieure) en présence de P. 2232



témoins le vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-cinq ; Le Petit-Auverné

4° Monsieur Augustin François Marie Journée, propriétaire, et Mme Aimée Virginie Jambud, sans profession de lui autorisée, ce qui revient à dire que cet héritage vient de lui. 5° un autre membre de cette famille Journée, Louis Marie demeurant au Petit Auverné ; 6° une Demoiselle Journée, Félicité Justine, sans profession, demeurant à Heurtebise commune du Petit Auverné (Loire Inférieure);

7° une autre *Demoiselle* Journée, Nathalie Ursule, sans profession, demeurant pareillement;

8° Madame Joséphine Marie Françoise Journée, sans profession, propriétaire, veuve non remariée, demeurant à Malnoë commune de Carley (Maine et Loire), tous donnant procuration passée devant M° Leclerc notaire au Grand Averné (Loire Inférieure) le 28 septembre 1865.



9° *Madame* Modeste de Soussay, veuve non remariée de Monsieur Claude Prudent Lujeaud de la Malonie demeurant à Nantes rue Sully aux termes d'une procuration passée 3 jours plus tard à Niort;

10° Monsieur Christophe Journée, célibataire, majeur, sans profession, demeurant aux Aucleuses commune de Pouane ( arrond. de Segré, Maine et Loire ) ».

Un procès-verbal de vente aux enchères a été dressé le 25 janvier 1866 et enregistré suivant acte reçu par M° Raison notaire à Vouvant le 27 février 1866. Il a été même vérifié si les futurs acquéreurs avaient la capacité d'acquérir cette propriété et disposaient de la somme : vérification est faite sur les avoirs du sieur

Henri François Rauturier (Roturier), maçon et Dame Henriette Françoise Maupetit demeurant ensembles au bourg de Mervent ( probablement en location au Corps de Garde ), comme débiteurs de pareille somme sur celle de

sept mille francs, formant le prix moyennant lesquels ils

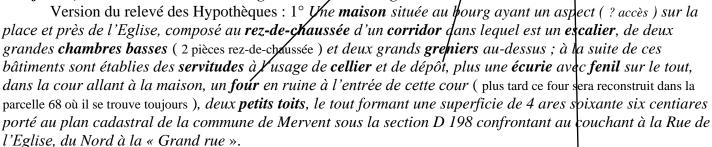
ont acquis des vendeurs susnommés.

L'acquéreur a besoin d'une garantie aussi il hypothèque la maison qu'il va acheter. Mais, sur le registre de « Conservation des Hypothèques », les descriptions ne sont pas tout à fait les mêmes aussi je les rajoute à la description des immeubles à vendre. Ces petits détails sont plus importants qu'ils n'en ont l'air

1° une **maison** ( n°198 ) et de **jardins** ( n° 68, 199, · 201 ) située (sic) au bourg de Mervent consistant en chambres hautes et basses, servitudes de toutes espèces,

tel que le tout est porté au plan sous le n°s 198 ( déjà ex 1844 ci-contre plan 1844 ) et confrontant des levant et midi

à un **jardin**, du couchant à la rue de l'Eglise et du **n**ord à la grande rue/».



« 2° un **jardin** contigu à la maison ci-dessus dans lequel il se trouve une **cave voûtée**, contenant 15 ares 70 centiares porté au plan cadastral les n°s 199 et 200 ( pour la cave ) confrontant du levant à Dieumegard, du

couchant à la **cour de la maison** dessus, du nord à la **grande rue** et au terrain de l'Eglise » (jadis le cimetière, possession de l'Eglise, allait presque jusqu'à la rue des Juifs dit alors cimetière Mérovingien ou de la Vallée puis, il s'allongeait des deux côtés du chemin jusqu'aux premières maisons de la Vallée voir bull. n° 54 l'Eglise 1 ).

« n° 3 un **jardin** nommé l'« **houche** » également au bourg de Mervent contenant treize ares soixante dix centiares, porté au plan sous le n° 68 de la section D, confrontant du levant à Dieumegard, des couchant et nord à Boutin, du midi à la grande rue ».

#### La Hte Clavelière (Mervent)

Comme on peut le constater les occupants au moment de cette vente sont les descendants de René Maupetit X en 1742 avec Louise Boucard tenant le bistrot du Corps de Garde; ils étaient donc en location. Par contre, le Boutin qui est nommé est Jacques Célestin ( décèdera en 1913 ). Il est en communauté avec son beau-père, François Rauturier dont il a épousé la fille Marie Louise, et lequel achète cette demeure aux Le Maignan (voir plus loin).

Les Le Maignan n'ont plus de biens à Mervent. Ils ont vendu en 1840 St-Thomas, où ils

ont demeurés, (voir bull. n° 8 pour complément), à plusieurs cultivateurs locaux, puis en 1865 La Hte *Clavelière* ( bull. n° 49) presque en même temps que le *Corps de Garde*, ce dernier en 1876.

Continuons la description des terres du Corps de Garde (sujet de ce bulletin): « 4° un petit champ appelé le jardin de la porte, situé aussi au bourg de Mervent, contenant neuf ares vingt centiares même section D n°s 190 confrontant au levant à la rue de l'Eglise, au couchant à Chardonnet ».

En 1864, des échéances sont faites par l'acquéreur jusqu'à concurrence de la somme de quatre mille deux cent francs, le reste sera payable jusqu'au vint cinq décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

> Pour le moment, nous n'en savons pas plus sur la disposition des pièces de ce logis.

> > Il nous faudra attendre un autre acte notarié de Donation – Partage de 1910, passé chez M° Clory notaire à Foussais, qui

demeurait alors en face de l'Ancien Prieuré de Foussais (ci-dessus), dans une belle propriété appelée « La Ventinière ».

D'ailleurs, amateur d'archéologie, il avait ni plus ni moins, pillé le portail du Prieuré de Payré qui a été reconstitué dans sa propriété de Foussais (ci-contre à gauche).

Voici le contenu de cet acte notarié : Donation - Partage « Mr Boutin à ses enfants » en date du 4 avril 1910. Il a été extrait littéralement ce qui suit « A comparu : Mr Célestin Boutin marchand de bois, veuf de Madame Louise Roturier, demeurant au bourg de Mervent. Lequel voulant donner une nouvelle preuve de son



affection et prévenir les difficultés que pourrait faire naître entre eux, le partage de ses biens. A par ces présentes, déclaré faire donation entre vifs (vivants) à titre de partage anticipé, conformément aux articles mille soixante quinze et suivant du code civil à:

ci-contre plan 1844 et biens partagés en 1910

« 1° Mr Georges Boutin ( Jacques Célestin ) et à 2° Mr Octave Boutin fendeur célibataire

demeurant au bourg de Mervent.

« Les deux et seuls héritiers présomptifs issus de son mariage avec Mme Louise Roturier, tous deux ici presents et qui acceptent ».

Les biens à partager en 1910, sont la maison

« Corps de Garde » ( n°\198 ), le grand terrain au Nord de l'autre côté de la rue ( n° 68 ), plus côté Ouest, la grande parcelle n° 199 où serà installé en 1920 le Monument aux Morts), ensuite à l'Est, du côté de la cour un jardin avec une cave voutée ( n° 200 en 1844 ) et enfin un autre terrain encore en face mais à tirer vers l'église et aussi complètement entouré de murs.



Suite : « Des parts et portions lui appartenant dans les immeubles ci-après désignés, à la condition

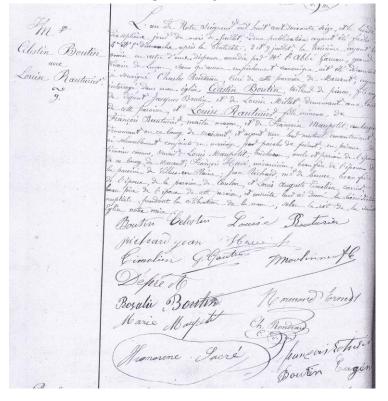
expresse et d'y réunir les immeubles pouvant appartenir aux donataires comme ses héritiers de Madame Louise Roturier leur mère épouse de Célestin Boutin demeurent à Mervent où elle est décédée le vingt - quatre juin mil neuf cent neuf et qu'il soit fait du tout une seule et même masse ce qui a lieu de la manière suivante »:

Mariage de Célestin **Boutin** et Louise **Roturier** Au passage, signalons que Louise Roturier ( s'appelait Marie Louise), elle était décédée âgée de 53 ans au bourg, était née 3. 4. 1856 fille de + François

Roturier ( qui signe sur l'acte ci-contre ) maçon au bourg et avec son épouse + Françoise Maupetit qui était dite d'abord bordière puis aubergiste au « Corps de Garde », au bourg.

Était présent lors de la déclaration de sa naissance son oncle Jacques Maupetit ( qui signe ). Marie Louise était l'épouse de Jacques Célestin Boutin aubergiste au bourg au « Corps de Garde », présent, ainsi que son fils Georges (qui signe) 32 ans, maçon.

Quant à Jacques Célestin Boutin ° 20. 5. 1849



3364 MERVENT (Canton de St-Hilaire-des-Loges - Vendée, Mairie et Postes

(époux de Louise Roturier) il décède le 2. 9. 1913 âgé de 64 ans. Il est dit alors propriétaire et marchand de bois, fils de feu Jacques Boutin (Jean Joseph aussi maçon mais surtout tailleur de pierres aux Coutres près de Culdebray de Mervent) + 1859 x avec Marie Louise Millet + 28. 8. 1900 (74 ans) à La Bironnière. Présents à sa sépulture : Octave Victor Célestin (fils) ° 1884, alors âgé de 29 ans, cafetier au bourg ( n° 3 rue de l'église ), au « Corps de Garde », le vrai nom comme stipulé lors de la Donation – Partage de 1910.

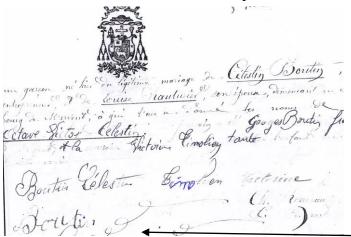
**← Jardin** emmuré devant n° 190

Octave Victor Célestin avait donc eu de M. Louise Roturier son épouse (et dont la maman Françoise Maupetit

était déjà dite aubergiste au Corps de Garde ) deux fils ( pour le sûr ) : Georges Eugène Gabriel Boutin donc né le 8. 8. 1877 (ci-contre) et + 16. 10. 1935, aussi maçon. Il épousera le 21. 11. 1904 Eugénie Soulet surnommée « la mère Soulette ». Les mauvaises langues d'alors les

nommaient : « *l'estropié* » pour le second, et l'aîné, « *l'innocent* », pour ne pas dire l'idiot ! Ce qui était totalement faux. De plus, à cette époque, on avait peu de chance de se retrouver devant un tribunal pour insultes. Aussi, l'utilisation de ces quolibets, souvent des railleries, moqueries, était fréquente !

Néanmoins, il est vrai qu'Octave Victor Célestin, le second, présentait un grave handicap qui l'obligeait à avoir même des béquilles! Tout jeune, dans le bistrot de sa mère, sans doute turbulant, il se blessa gravement en sautant sur les bancs du café et en resta infirme et boiteux. Quant à son frère, était-il vraiment idiot? Je ne pense pas car parfois un individu taciturne ou doté d'une grande timidité accompagné d'un petit retard intellectuel suffisaient à vous classer parmi les sots, les débiles! Ce qui n'était pas son cas!



L'année suivante nait le premier enfant le 6. 5. 1877, Georges Eugène Gabriel. L'enfant est baptisé le lundi septième jour du mois de mai par le curé de Mervent, Charles Rondeau. Son oncle et sa tante Boutin ont été parrain et marraine et signent très bien, preuve que cette famille a reçu une bonne instruction!

Le deuxième enfant, Octave Victor Célestin, ne viendra que sept ans plus tard. Il est né le vendredi 7 août 1884 et baptisé le lendemain par le curé Ch. Rondeau. Son parrain est son frère et sa marraine Victorine Timolien, tante de l'enfant. Le père de l'enfant, Célestin, signe très bien mais le jeune parrain, Georges, qui n'a que 7 ans, assez maladroitement.

A ce moment-là, Célestin, le père, est tailleur de pierre et entrepreneur au bourg, demeurant au « *Corps de Garde* » dans la partie proche de la rue ( *Grand Rüe* ) avec son épouse qui tient déjà le débit de boisson.

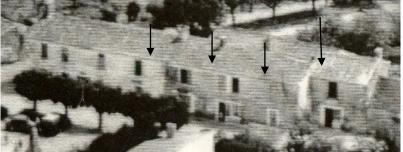
C'est son fils Georges dit « *l'estropié* » ( ci-contre ), qui plus tard, reprendra le café. Il épousera le 29 avril 1914 Marie Berthe Emilienne Baubriau ( ° 15. 5.1895 à Mervent reconnue et fille de Julien Baubriau cultivateur à Mervent et de Madeleine Belléculé ( laquelle était servante chez Baubriau natif de Pissotte ) ; Madeleine, mère de Berthe, était née en 1866 à Scillé ( D.S. ) et avait alors 30 ans alors que Baubriau avait 50 ans ( et Madeleine + 5. 5. 1955 à Mervent âgée de 89 ans ).

L'époux, était 100/100 né de parents depuis toujours installés à Mervent (voir plus haut leur généalogie). Le couple n'eut donc que deux fils Georges l'aîné dit « *l'innocent* » (° 8. 5. 1877) maçon au bourg qui épousera en 1904 Eugénie Soullet dite donc « *la mère Soulette* » ° 1879 à St-Rémy (DS). Ils eurent un premier fils Constant Valentin (marié à St-Hilaire de Voust où il + en 1972) et un second Lucien (° 30. 8. 1914 et marié en 1940 x Martine Baudry qui occupera la dernière partie du « *Corps de Garde* », et y restera jusqu'à sa fin, veuve et sans enfants).

Octave Victor Célestin, le second fils (° 7. 8. 1884) dit « *l'estropié* » épousera donc Berthe qui n'avait que 18 ans, qui était enceinte (comme sa mère, Madeleine Belléculée, avant elle); ils tiendront le débit de boisson et ils eurent : **France** (° 6. 9. 1914, x en 1952 avec Gabriel Rigaud. Elle déc

ils tiendront le **débit de boisson** et ils eurent : **France** ( ° 6. 9. 1914, x en 1952 avec Gabriel Rigaud. Elle décédera en 1984 à Fontenay-le-Comte ), **Guy** ( ° 3. 3. 1916 x Brigitte Duceps, et + en 1991 ), **Louise** dite Louisette ( plus Victoire prénom très





usité à l'approche de la fin de la guerre 14-18, Berthe, comme sa mère et Emilienne comme sa grand-mère, était ° 9. 9. 1919 et x 3. 4. 1954 avec René Colas à Paris 17ème, et + à Mervent ), et enfin **Roseline** ( ° 1932 sa mère avait alors 57 ans x . ? . et elle est + à Mervent ).

Revenons à ce partage entre Georges l'aîné dit « *l'innocent* » et son cadet « *l'estropié* » pas encore marié, qui recevront leurs biens ainsi que nous allons continuer de le voir dans la donation – partage du 4 avril 1910, ci-après :

Poursuivons: « Il a été extrait littéralement ( de l'acte de Donation – Partage ) ce qui suit ». « A comparu : Mr Célestin Boutin ( père ° 20. 5. 1849 fils de Jacques x Louise Millet riche famille des Ouillères + 2. 9. 1913 à 64 ans propriétaire ) marchand de bois veuf de Mme Louise Roturier, demeurant





P. 2236

aik listerallement cequi suit:

a Comparu

le Georges Boutin et e

au bourg de Mervent. Lequel voulant donner à ses enfants une nouvelle preuve de son affection et **P.** 

prévenir les difficultés que pourrait faire naître entre eux le partage de ses biens.

Célestin Boutin, époux de Louise Millet, demeurant dans le bourg, à la demande du Conseil de Fabrique, refait en 1884, le dallage de l'église à partir de la grande porte jusqu'au 1è banc (sans doute devant le chœur). Il le fera en ciment avec béton comme celui qui vient d'être fait aux maisons forestières.

A, par ces présentes, déclaré faire donation entre vifs (encore vivants) à titre de partage anticipé, conformément aux articles mille soixante-quinze et suivant du code civil à : 1° M. Georges Boutin (l'aîné dit l'innocent») et 2° M. Octave Boutin (le second fils dit l'Estropié) fendeur, célibataire majeur, demeurant au bourg de Mervent. Les deux et seuls présomptifs héritiers dans son mariage avec Mme Louise Roturier, tous deux ici présents et qui acceptent : des parts et portions lui appartenant dans les immeubles ci-après désignés à le condition expresse d'y réunir les immeubles pouvant appartenir aux donataires comme héritiers de Mme Louise Roturier, leur mère et épouse de Mr Célestin Boutin



ın Boutın demeurant

à Mervent où elle est décédée le vingt-quatre juin mil neuf cent neuf et qu'il soit fait du tout une seule et même masse ce qui a lieu de la manière suivante : commune de Mervent ».

Ce qui veut dire que les biens du père et ceux de leur mère sont réunis dans un même bloc d'où la totalité de leurs avoirs!

« Art.  $I^{er}$  un corps de bâtiments composé de trois maisons d'habitation savoir :  $I^{\circ}$  une maison servant d'auberge appelée le « Corps de Garde » ( cidessus p. précédente les séparations ) composée de : une

chambre (pièce) au rez-de-chaussée servant de salle à café avec chambre par-dessus, cuisine et souillarde séparée l'une de l'autre par une cloison avec grenier par-dessus (c'est la maison où habite actuellement Mr René Louis Colas, c'est-à-dire à l'extrême gauche et en bordure de la « grande rue » ).

2° une maison où est installé le Bureau de poste (loué par la commune ci-contre) composé de solle de bureau, cuisine, serre—bois, cellier avec chambre au-dessus, et deux chambres hautes (c'est-à-dire à l'étage). Ce bureau de poste a été installé en 1902, où y est facteur Eugène Léon PIERRE époux de Pauline Mimaud. Celui-ci assure le service et la distribution du courrier, même le dimanche. Mais, en 1914, le facteur Eugène Pierre est lui aussi appelé sous les drapeaux. Il sera remplacé fin 1918 par Constant Papin.

3° une maison occupée par Georges Boutin (Georges l'aîné dit « l'innocent » et époux de la « Mère Soullette » dont deux enfants) composée de deux chambres (deux pièces ou salles) au rez de-chaussée avec une chambre au-dessus et un grenier fenil.

4° Un local servant d'atelier et une petite chambre séparée par une cloison en planches avec treillis ( sic ) au-dessus ( treillis = grillage, clôture ), cellier au midi ( du côté de l'église ) avec grenier au-dessus.



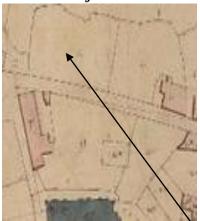
La partie arrière du « *Corps de Garde* » se composait donc d'un autre bâtiment tout en longueur **P. 2237** avec au moins une porte et une petite fenêtre, et qui était mitoyen avec la partie Sud du « *Corps de Garde* » et d'un assez grand **jardin** bien arboré, probablement d'arbres fruitiers. A cette époque, on ne s'encombrait pas d'arbres qui ne rapportaient rien. Tout était précieux ! On peut penser que ce rajout était aussi une habitation. De plus, c'est dans ce grand jardin que se trouvait la fameuse « *cave voûtée* ».

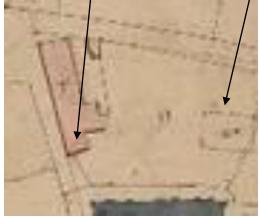
Reprenons la description de cette donation – partage de 1910 :

5° *Une écurie* avec fenil au-dessus, au levant de l'article deux (ci-dessous plan 1844 ; c'est-à-dire derrière l'ensemble de ce bâtiment nommé le « *Corps de Garde* » ) séparée en deux parties par un mur, et une bande de terrain de quatre mètres de large le long de cette écurie (actuellement le jardin à Mr Chaigneau) telle que piquets plantés.

6° Le « jardin de la Cave » dans lequel se trouve une cave voûtée ( déjà sur le plan de 1810, la cave est déjà signalée ).

7° un **jardin** au Sud de l'Article six et touchant à l'église ( l'ancien cimetière . Le tout formant un seul





Art. 3 - un jardin Section D  $n^{\circ}$ 

68 faisant 13 ares 68, appelé **l'Ouche** dans lequel se trouve un **four** avec **fournil** et où se trouvent également

des **ponnes** à lessive (sic), un **toit à porcs**, des lieux d'aisances (WC) et un **puits**.

Arrêtons-nous un instant sur ces « ponnes » qui ne sont qu'un volumineux cuvier en pierre calcaire que vous verrez dans un lieu spécifique souvent à côté du four. C'est un bloc qui a été évidé et qui est posé sur un socle de pierres maçonnées. Jusqu'au milieu du 20ème siècle, c'est là, que l'on lavait les pièces de linge les plus lourdes ( draps, chemises, nappes ...), deux ou trois fois dans l'année. En patois poitevin, cette grosse lessive s'appelle la bugeaille ou la buaille.

La veille de cette lessive, « on empilait le linge par couches en y intercalant de la cendre de bois tamisée. La cendre, contenant de la potasse, faisait office de lessive. On remplissait jusqu'en haut en terminant par une couche de cendre. Le jour-même, on mettait de l'eau à bouillir dans une poeloune, un grand faitout chauffé au feu de bois. On

commençait ensuite à imbiber le linge dans la **ponne** en versant l'eau chaude avec **un potin**, grosse casserole en zinc avec un long manche en bois. Le robinet au bas de la ponne, le

de las une la potin, canche

tapon, est alors fermé. Le linge va ainsi tremper jusqu'au lendemain. Le travail de toute la journée suivante consistait à faire circuler l'eau bouillante, le lessis, à travers le linge, à la recueillir par le robinet du bas de la ponne et à recommencer. Ce n'est donc que le troisième jour que le linge était sorti de la ponne et chargé sur des brouettes pour être rincé au lavoir ou à la rivière. C'était très long et épuisant! ».



Sur Mervent, je ne connais dans le bourg, que le lavoir qui se trouvait au début du « *chemin du Dégout* » qui descendait à *Pruneau* ( il a été détruit pour élargir ce chemin appelé aujourd'hui, le chemin de *Pruneau* ) où l'eau y était douce et pas froide. En plus, il était maçonné ce qui n'était pas toujours le cas!

On ne peut s'imaginer de nos jours ce pénible travail! Même si l'eau du lavoir était toujours P. 2238 plus chaude que celle de la rivière, il n'en demeurait pas moins que la position des laveuses était mal aisée!

Mais après ce partage – donation de 1910, hélas c'est la guerre dite de 14-18, la « Grande Guerre » ( voir bill. n° 19 La Grande Guerre ) qui va endeuiller de nombreuses familles à Mervent. Dès la première année, la

guerre ( qui ne commence pourtant qu'en été, seront mobilisés tout au long de ce conflit, 290 jeunes gens de Mervent, 13 merventais



décèderont dans les premiers mois et au total 47) fait des ravages : ainsi rien qu'en 1914, déjà 13 jeunes gens sont morts. Mais il n'ait jamais signalé personne dans la famille Boutin.

Arc de Triomphe au niveau du jardin du Corps de Garde

D'ailleurs, l'aîné, Georges dit « l'innocent » ( il était loin d'être innocent, il était loin même d'être idiot et avait même une certaine instruction puisqu'il rédigeait tous les courriers du voisinage. A cette époque on avait vite fait de vous coller une étiquette ), a 37 ans, et son cadet Octave dit « l'estropié », a 30 ans, il a même l'âge d'être requis mais son

handicap le dispense de partir. Cette guerre fera une véritable hécatombe! Enfin, le 11 novembre 1918, c'est l'Armistice.

> Toutes les cloches de toutes les églises de France carillonnent la grande et bonne nouvelle. Quelques temps après, l'Etat demande à ses communes d'honorer ses soldats. La commune de Mervent est invitée ( comme presque toutes les autres municipalités ) à élever un monument en l'honneur de ses soldats morts pour la Patrie. Ce jour-là, on pavoise!

# L'ancien cimetière

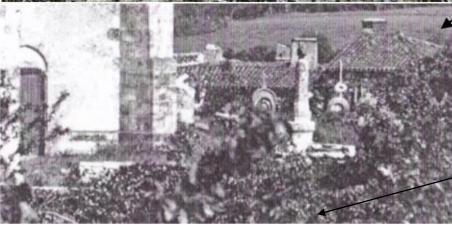
Mais, il leur faut un terrain. Pour ce motif, Mr le Maire propose d'échanger le terrain de Mr Boutin Georges parcelle B 190 contenant 8 ares 15 qui se trouve devant le « Corps de Garde », et qui est un jardin entouré de murs. D'ailleurs, cette parcelle s'étend un peu plus loin jusqu'audevant de l'église ainsi qu'on peut le voir ei-dessous. Le « Corps de Garde », était-il toujours en copropriété entre plusieurs habitants de Mervent. Pas à ce moment-là!

Je ne le pense pas, d'ailleurs cette donation – partage prouve que la partie « Corps de Garde », en bordure de la rue où logent la famille Boutin, leur appartient pleinement sans conteste.

Ceci, donc, contre le terrain communal D n° 196 qui leur appartient et qui n'est autre que l'ancien cimetière du côté du midi. A cette époque du partage, le cimetière n'était plus là depuis longtemps puisque transporté route du Chêne Tord.

C'est Boutin Georges l'aîné dit « *l'innocent* » qui accepte d'échanger une parcelle B 190, la sienne qui se trouve en face du « Corps de Garde » contre une autre appartenant à la commune mais située à droite de l'église, jadis appelé le « cimetière du midi ». Cette parcelle portait le n° 196 et contenait 23 ares 40 ( voir bull. n°





Revenons un peu en arrière, en 1890 : enfin, le cimetière du bourg est désaffecté et un nouveau



cimetière est mis en place. Les tombes du cimetière du bourg sont, alors, déplacées dans ce nouveau cimetière qui a été installé, en 1890 au-dessus du « *champ des Reclus* », dans le « *Champ du moulin* » ( parcelle n° 622 qui fait 50 ares ), situé à droite, en bordure de la route qui conduit au *Chênetord* ( où il se trouve toujours ).

Le nouveau square du Vieux cimetière
Ce n'est qu'après 2017, que ce
square est devenu ce qu'il est aujourd'hui.
Et pourtant, il a failli devenir un petit

lotissement avec deux maisons presque accolées à l'église mais surtout implantées sur les vestiges d'un cimetière en fonction un peu plus de 100 ans plus tôt!

D'ailleurs, la municipalité du moment voulut le dénommé « Jardin du curé » alors que cette parcelle n'a

jamais eu, à aucun moment, pour vocation d'être un potager. Cette section de terre, pendant des siècles, a accueilli tant de merventais pour leur dernier sommeil!

Mr Boutin Georges, l'un des protagonistes de l'échange ne fut pas perdant puisque sa nouvelle parcelle fait 9 ares 72 de plus que celle qu'il possédait avant.

Reprenons avec le jardin appelé « *L'Ouche* » (en 1844 ci-dessous) dans lequel se trouve un « *four* » avec « *fournil* », Section D Numéro 68 contenant treize ares soixante-

dix centiares et situé de l'autre côté de l'artère principale qui traverse le bourg.

Clapier du Houx Merventais, Octave BOUTIN, Cuniculiculteur - MERVENT (Vendée)

J'ose avancer que bien que tout de même propriétaires, ils ne roulaient pas sur l'or!

Octave, qui épouse Berthe Baubriau, se lance dans une entreprise périlleuse et devient *Cuniculiculteur* ( personne qui élève des lapins domestiques ).

### **←** Le Clapier du Houx

Il installe son élevage dans le jardin de l'autre côté de la rue dans la parcelle n° 68 dite *l'ouche*. Il donne même un nom au bâtiment où seront installés les casiers du « *Clapier du Houx* 

Merventais ». Un peu pompeux, sentencieux mais très original c'est le moins que l'on peut dire !

L'élevage de lapins angoras prend réellement son essor au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Pendant la Première Guerre mondiale, l'Angleterre mais pas que, incita par exemple à produire des lapins en allouant une dotation au son de blé à tous les éleveurs de lapins. Ceux-ci, avec une fréquence qui peut atteindre 40 rapports par heure, est parmi les animaux les plus actifs sexuellement. Le poil des lapins angora, qui en raison d'une mutation génétique est particulièrement long, et utilisé par l'industrie textile comme une fibre « *spéciale* ». Il permet la confection de produits dits « *fantaisie* » ou « *haut de gamme* » mais pas que. Il fit fureur pendant cette période.

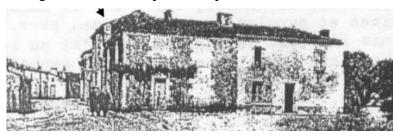
Nul doute que Berthe et Octave durent passer pour des originaux ou des utopistes. Cependant, ils ne

firent pas fortune car pour pas de chance, un jour tout leur stock à bruler!

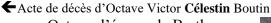
De plus, sur le plan du débit de boisson, il y avait de la concurrence dans le bourg et même à Mervent! Café **Batiot** ( à droite porte ouverte )

La commune comptait dans chaque moulin au moins un débit de boisson, plus un dans chaque petit hameau, dans les gros villages, et le bourg en

dénombrait au moins 6. Le nombre en est même impressionnant!



DÉCÈS de Octave Victor Celestin Bouten mil neur cent trente cinq, deux freur minutes, est décédé que bourg Octave Mictor Clertin Fourtin, end questioned guster and guster of de Coletin Boutin of de Varige Policiner, ipaix dischi domicilio au banza de Borent epary de Morent epary de Morent epary de Morent Engles de Morent d Dressé le ringt deu démons \_\_ , mil neuf cent trente cinq, shuit \_\_ minutes, sur la déclaration de Geny Bouley élutricies qui, lecture saite, a signé avec Nous, Emile Fullet, maire it officios de l'Etat Civil de Marwent Boutin Guy Duille



Octave, l'époux de Berthe Baubriau décède le 22. 12. 1935, âgé seulement 51 ans. De quoi est-il mort? Le pire danger lorsque l'on est « bistrotier » est de ne pas pouvoir refuser de boire avec un client!



Son frère, Georges Eugène, le précède deux mois plus tôt et était mort du même problème que son frère, le 16. 10 de cette même année, laissant son épouse la « mère Soulette » veuve, qui demeure toujours à côté. C'est leur fils, Louis Boutin, garçon de restaurant à Paris, qui fait la déclaration du décès.

> Quand à Berthe, elle décède en 1954 d'un cancer de l'estomac et âgée d'à peine 60 ans. Sa vieille mère, Madeleine Belléculé, âgée de 89 ans décèdera un an plus tard en 1955.

Après le décès de Berthe, le **Corps de** Garde, n'ayant pas fait de très bonnes affaires, est couvert de dettes et est alors vendu aux enchères.

France, l'aînée, qui a alors 54 ans, décide sa sœur Louisette 52 ans mais domiciliée à Paris, à racheter ensembles cette belle maison plus le grand jardin d'en face nommé « l'ouche ». Son frère Guy et sa sœur Roseline ne le peuvent. France s'installe dans la partie droite et décèdera en 1984, d'un cancer du foie, Louisette reçoit la partie gauche, et en plus beaucoup plus tard, France



fera encore construire, en face sur le bord de la « Grand Rüe » une petite maison où logera son frère Guy.

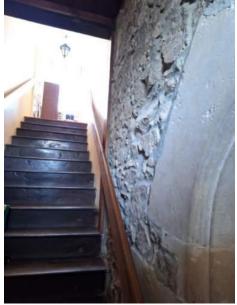
Enfin, beaucoup plus tard encore, sur le terrain parcelle 201, toujours à France, Roselyne la dernière-née, construira aussi sa petite maison et conservera la « cave ».

Ainsi, bien généreusement grâce à France Boutin, tout le monde ou presque est logé dans un bien de famille. Quelques années plus tard, Louisette, et son mari René Colas qui était alors directeur photographique à l'ORTF, vient prendre sa retraite à Mervent. Il demeurera au Corps de Garde jusqu'à son décès à 83 ans, emporté par un parkinson. Louisette, donc, qui rachète si je puis dire à la manière de Stéphan Bern, un « chef-d'œuvre en péril », s'attela avec son époux, à restaurer, redonner une sorte de splendeur, une sorte d'immortalité pour ne pas dire à la manière du créateur du Puy du Fou, lui redonner son « dernier panache ». Il était temps!

Honneur à eux pour cette conservation. Leur fils unique, René-Louis, entretient avec amour cette











demeure pourtant sans histoire particulière.

Merci à lui de m'avoir permis de prendre des clichés qui me permette de mieux comprendre et de transférer aux Merventais la visite d'un important témoin du passé.

Alors entrons: jadis, on y pénétrait par la cour, derrière, par une très belle porte (1) avec son œil-de-bœuf. Cette petite ouverture ovale suffisait à éclairer (2) l'escalier qui permettait d'accéder à l'étage.

A gauche, porte condamnée et à droite, porte menant au grand séjour orné d'une **cheminée** 

Lors de la séparation en deux du **Corps de Garde**, sur le palier en bas de l'escalier, deux portes donnaient accès l'une à la partie droite ( en bordure de la Grand Rue , aujourd'hui à Mr René-Louis Colas ), l'autre à la partie gauche ( aujourd'hui aux descendants de France, l'aînée et instigatrice de ce rachat pour ne pas dire de ce sauvetage ).

Alors, maintenant pénétrons dans la grande salle qui faisait autrefois « *auberge* » et plus tard « *bistrot* ». Je l'ai connu et je m'en souviens très bien. C'était impressionnant : ses longues tables et ses bancs accolés. Déjà à l'époque la cheminée, qui fonctionnait, semblait d'un autre âge !

Le plafond est toujours garni de poutres cossues (ci-contre) et surtout encore en très bon état même si l'on est certain qu'au fil des siècles, elles ont été plusieurs fois remplacées.

Quant à la cheminée, de quand date-t-elle ?

C'est au milieu du Moyen-Age, sous des contraintes de constructions et de climats, que les architectes vont commencer à bâtir ce que nous connaissons aujourd'hui comme la cheminée murale. C'est en effet à cette époque que souvent les habitations se sont surélevées et les contraintes de chauffage ont changées. Le logis du **Corps de Garde** est sûrement l'un des bâtiments le plus ancien et le mieux placé de Mervent. Je le connaissais mais sans plus. D'ailleurs, il faisait partie du patrimoine Merventais et comme bien souvent, on y prenait même plus attention.

Tout cela a modifié la construction et le dessin des



cheminées de l'époque. Le point commun entre toutes ces époques est que le foyer de la cheminée est P. 2242

resté au sol.

C'est à partir du XIIème siècle qu'on adopte des formes plus rectangulaires. Le décor sera très simple jusqu'au XIIIème siècle, puis on verra apparaître des niches sur les hottes, les jambages arboreront des formes géométriques plus complexes (demi-cercle saillant puis en forme d'amande).

Précédemment, dans l'architecture de la cheminée gothique, les corniches au-dessus des hottes commen-

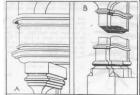


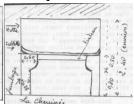


ceront à devenir des éléments décoratifs importants.

Lorsque le mouvement de la Renaissance prend forme, au début du XVIème siècle sous François Ier, la hotte se réduit, les jambages sont devenus des pilastres, un peu comme la cheminée de la *Chalandrie*.

On peut donc dire que la cheminée du **Corps de Garde**, serait un peu plus ancienne que celle de la *Chalandrie* ( voir plus haut p. 2229 ). Pour avoir parcouru et visiter presque tous les beaux logis de Mervent voici ce que j'ai pu admirer ; Bull. n° 6 La *Grand'Rhée* : 2 imposantes cheminées Louis XIII ; n° 9 **St-Thomas** : à peu près la même mais moins raffinée ; n° 23 La **Belle Rosalie** : dans la pièce de gauche, imposante mais moins raffinée ; n° 49 La **Clavelière** : à l'étage, imposante mais de facture sobre ; n° 51 La **Citardière** : manoir féodal avec cheminée, celle du rez-de-chaussée s'approche le plus de celle du *Corps de Garde* surtout par sa taille ; n° 52 **Culdebray** : cheminées Louis XIII mais beaucoup moins élevées sinon ressemblantes ; n° 53 la **Cornelière** : un modèle rare unique à Mervent représentant une « scène de chasse » ; n° 61 La **Chalandrie**, ancienne mais moins belle que celle du « *Corps de Garde* ».













Par ordre (

ci-dessous ) :  $n^\circ$  6 La Grand'Rhée,  $n^\circ$  9 St-Thomas,  $n^\circ$  23 La Belle Rosalie ( sans image ) ;  $n^\circ$  49 La

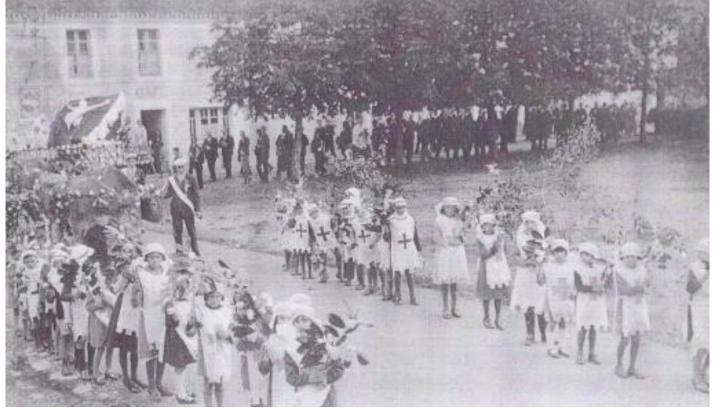


Hte Clavelière (cheminée restante à l'étage); n° 51 La Citardière (ressemble un peu à La Cornelière); n° 52 Seigneurie de Culdebray (plusieurs encore sur place comme celle du père Ribreau, borderie 203 et une autre bien (ci-dessus), plus belle, mais cheminée escroquée, transportée aux Loges); n° 61 La Chalandrie: est belle mais moins que celle du Corps de Garde; n° 53 La Cornelière, très belle cheminée (à gauche); bull. n°? Logis des Ouillères (bulletin en préparation, cheminée hors du commun). Mais, il en reste encore quelques-unes sur Mervent. Merci à tous ces successeurs, ces héritiers, qui

ont su transmettre, souvent encore en l'état ce que leurs avaient transmis leurs parents. Pour parafer Mr de La Fontaine : « *Un riche laboureur voyant sa fin proche fit venir ses enfants. . . . Gardez-vous de vendre l'héritage que vous ont laissé vos parents, un trésor est caché dedans* ». On peut dire que « *mine de rien* », Mervent recèle un beau patrimoine culturel et architectural mais hélas quelque peu connu pour ne pas dire méconnu. En fait, ce

capital architectural demeure quasiment ésotérique puisque privé. Seuls quelques privilégiés comme P. 2243 moi et quelques autres amoureux de ces belles pierres ont eu ce privilège!





Combien de processions, de mariages, d'enterrements, le **Corps de Garde** a-t-il vu défiler devant ses murs depuis tant de siècles! Assurément, il était aux premières loges, si je puis dire. Mais combien de Merventais sont également passés devant sans même lui jeter un coup d'œil et pourtant! Il était, et sans doute, a toujours été le point névralgique, sensible, palpable du cœur de Mervent!

Dépôt légal bull. **n° 62** Mars 2024 Maryline Raimond-Vincent site « mervent – histoire. fr », mail « vincentmaryline@orange.fr »

